

Compte d'Etat

Comptes spéciaux

2007

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL,Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern www.bbl.admin.ch/bundespublikationen No d'art. 601.300.07f

Comptes spéciaux

		Page
1	Fonds pour les grands projets ferroviaires	3
	Arrêté fédéral II (projet)	10
2	Domaine des écoles polytechniques fédérales	11
	Arrêté fédéral III (projet)	44
3	Régie fédéral des alcools	45
	Arrêté fédéral IV (projet)	51

Fonds pour les grands projets ferroviaires

		Page
11	Bases légales, structures et compétences	5
12	Fonctionnement du fonds	5
13	Compte 2007	5
	Arrêté fédéral II (projet)	10



11 Bases légales, structures et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, des dispositions transitoires de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'AF du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires [RS 742.140]. Le tableau de la page 6 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement *dépendant* et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le compte de résultats comprend:

- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération;
- les revenus, qui se composent d'attributions aux fonds sous forme de recettes affectées ainsi que de la capitalisation des prêts conditionnellement remboursables à intérêts variables et des avances.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'Assemblée fédérale fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase d'existence* du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est alors annuellement couvert par l'octroi d'avances (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles seront indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les

fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la seconde phase d'existence du fonds, les moyens financiers prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements du fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3, du règlement, au moins 50 % des apports au fonds affectés (RPLP et pour-mille de la TVA) doivent être consacrés au remboursement des avances à partir de 2015. Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-àvis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires.

Finalement, le fonds sera dissout lorsque les différents projets seront réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, auront été complètement remboursées.

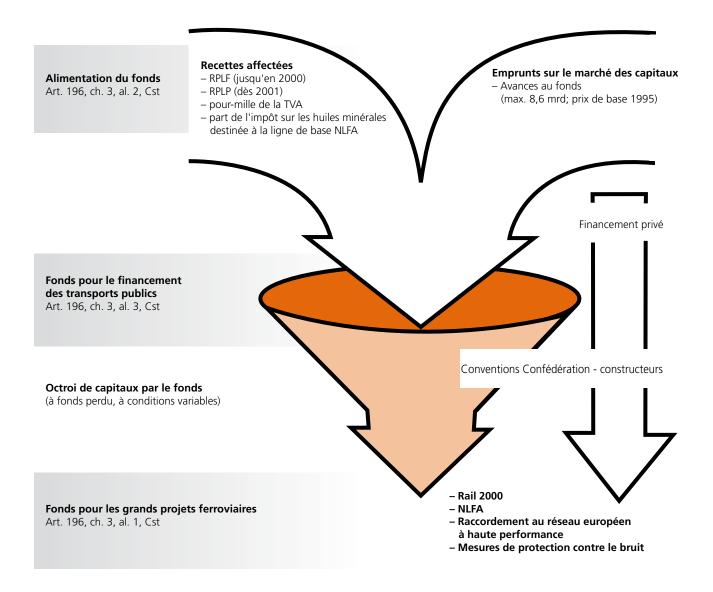
13 Compte 2007

Par arrêté du 28 mars 2007, le Conseil fédéral a augmenté à 492,7 millions de francs (+ 101,4 mio) le crédit budgétaire destiné à la ligne de base du Lötschberg. De même, par arrêté du 28 septembre 2007, la contribution LGV pour les aménagements sur le parcours Bellegarde – Nurieux - Bourg-en-Bresse a progressé de 38,22 millions pour atteindre 75,47 millions. Les augmentations opérées par le Conseil fédéral se sont faites sous la forme de reports de crédits. Le 17 décembre 2007, le Parlement a accordé des crédits supplémentaires de 850 000 francs pour le tunnel de base du Zimmerberg (raccordement de la Suisse orientale) et de 5 millions pour la contribution LGV en faveur de la nouvelle ligne Belfort-Dijon. Le montant effectif prélevé sur le fonds se monte à 1 453 millions de francs. Il s'en est fallu de 667 millions (-32 %) pour que les crédits utilisés atteignent les sommes budgétisées, y compris les crédits supplémentaires.

Concernant la NLFA, le crédit budgétaire de 493 millions destiné à la ligne de base du Lötschberg n'a pas été entièrement utilisé (- 163 mio; - 33 %). Comme l'année précédente, cela s'explique par le report des paiements dus aux entreprises. Certaines prestations concernant les rapports finals, la réception technique de l'équipement ferroviaire et les planifications n'ont pas encore été fournies ni rémunérées. Les travaux de construction, p.ex. pour la protection des rives, le reboisement et la remise en état à Steg, Rarogne et Ferden n'ont pas pu être réalisés comme prévu. Pour ce qui est de la ligne de base du St-Gothard, 181 (- 17 %) des 1050 millions budgétisés n'ont pas été utilisés. Ce sont surtout les retards enregistrés à la suite des deux recours d'Erstfeld et dans les domaines de la technique ferroviaire et des appels d'offres pour les travaux de construction au Ceneri qui ont conduit à cet écart. Faute de convention, il n'a pas été possible d'utiliser le crédit pour la préparation de l'exploitation de l'axe du St-Gothard (aménagements du reste du réseau).

OI

Fonds pour les grands projets ferroviaires



Le crédit de 80 millions budgétisé pour la première étape de RAIL 2000 n'a pas non plus été épuisé (- 22 %), car les travaux de finition (- 15 mio) et la dernière installation de l'équipement ETCS dans le véhicule ICE-1 de la Deutsche Bahn AG (- 2 mio) ont pris du retard. Un montant de 0,7 million a été employé pour planifier le développement futur des grands projets ferroviaires.

Sur les 193 millions prévus pour les raccordements au réseau européen, seuls 10 millions (-95 %) ont été utilisés. 133 millions étaient budgétisés pour des paiements en faveur de la France et de l'Allemagne (notamment contributions à l'aménagement des lignes Rhin-Rhône, du Haut Bugey et Lindau - Geltendorf). A l'exception de 5 millions, ils n'ont pas pu être versés en raison de retards dans la signature des conventions de financement. Un

montant de 60 millions avait été budgétisé pour les projets en Suisse et la surveillance des projets, mais seuls 5 millions ont été utilisés.

Comme la transformation des wagons des CFF n'a pas pu avancer comme prévu et que des retards se sont produits lors des procédures d'approbation des plans et lors de l'établissement des projets de construction, la protection contre le bruit n'a nécessité que 109 (- 46 %) des 200 millions budgétisés.

Les intérêts sur les avances à la charge du fonds se chiffrent à 181 millions de francs. Cela correspond à 18 % des recettes affectées provenant de la RPLP et de la TVA (l'impôt sur les huiles minérales n'est pas disponible pour acquitter les charges d'intérêt sur les avances).



Les recettes affectées s'élèvent à 1 328 millions et dépassent de 12 millions le montant inscrit au budget 2007. Etant donné l'évolution de la conjoncture, les recettes de la RPLP ont fait un bond de 102 millions et ont atteint 712 millions. Les recettes du pourmille de la TVA ont aussi progressé de 4 millions pour s'inscrire à 299 millions. Les impôts sur les huiles minérales (qui couvrent 25 % des coûts des lignes de base NLFA) ont rapporté 317 millions et, suite aux retards enregistrés dans la construction des

deux tunnels de base NLFA, ont été inférieurs de 94 millions aux prévisions budgétaires.

Après le paiement des intérêts sur les avances, le fonds clôt l'exercice avec un découvert de 306 millions. Les avances totalisent désormais 7 037 millions, contre 6 731 millions l'année précédente. Cela étant, elles sont inférieures de 2 435 millions à la limite des avances indexée prescrite par la loi.

Compte de résultats

compte de resultats	(Compte		Budget	(Compte
		2006	y c. suppl	ements 2007		2007
CHF	quote-pa		quote-pai		quote-pai	
Charges	quote pa	11 (11 70	quote pui	70	quote pui	
Prélèvements pour projets	1 614 885 831	62,1	2 130 156 000	62,8	1 453 108 901	63,1
NLFA		~_, .		0_,0		
surveillance du projet	3 125 532	0,2	5 100 000	0,2	3 926 665	0,3
axe du Loetschberg	476 505 124	29,5	492 700 000	23,1	329 550 016	22,7
axe du St-Gothard	848 802 517	52,6	1 050 018 000	49,3	869 180 141	59,8
aménagements de la Surselva	69 693	_	_	_	-76 570	_
raccordement de la Suisse orientale	1 952 362	0,1	850 000	_	478 343	_
aménagement St-Gall - Arth-Goldau	216 515	<i>'</i> _	1 498 000	0,1	906 392	0,1
autres aménagements du réseau	74 128 940	4,6	91 770 000	4,3	64 864 870	4,5
garantie du tracé des tronçons NLFA	_	<i>'</i> _	5 000 000	0,2	_	<i>'</i> _
analyse de la capacité des axes nord-sud	104 432	_	5 000 000	0,2	1 951 555	0,1
Rail 2000				-,-		-,
1re étape	137 302 772	8,5	80 000 000	3,8	62 782 485	4,3
2e étape/ZEB	780 462	<i>'</i> _	5 000 000	0,2	664 251	<i>'</i> _
Raccordement au réseau européen				,		
surveillance du projet	93 296	_	2 000 000	0,1	1 525 419	0,1
aménagements St-Gall - St-Margrethen	703 929	_	4 000 000	0,2	1 322 671	0,1
aménagements Lindau - Geltendorf	_	_	5 000 000	0,2	_	_
aménagements Bülach - Schaffhouse	181 497	_	5 000 000	0,2	1 489 569	0,1
nouvelle construction Belfort - Dijon	_	_	45 000 000	2,1	_	_
aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon	_	_	7 500 000	0,4	5 075 375	0,3
aménagement noeud de Genève	179 541	_	1 700 000	0,1	125 525	
aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	_	_	75 470 000	3,5	_	_
aménagement aéroport Bâle - Mulhouse	_	_	100 000		_	_
aménagements Bienne - Belfort	_	_	200 000	_	26 900	_
aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	872 422	0,1	40 000 000	1,9		_
aménagements Lausanne - Vallorbe			1 200 000	0,1	_	_
aménagements Sargans - St-Margrethen	245 279	_	3 000 000	0,1	253 921	_
aménagements St-Gall - Constance		_	1 550 000	0,1		_
aménagements aéroport Zurich - Winterthur	_	_	1 500 000	0,1	288 203	_
Mesures anti-bruit	69 621 519	4,3	200 000 000	9,4	108 773 170	7,5
Intérêts sur les avances	147 456 434	5,7	250 828 203	7,4	181 072 835	7,9
Réévaluation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	837 300 000	32,2	1 012 600 000	29,8	668 300 000	29,0
Total des charges	2 599 642 265	100,0	3 393 584 203	100,0	2 302 481 736	100,0

OI

	Com	pte	de	rési	ultats
--	-----	-----	----	------	--------

suite		Compte	y c. suppl	Budget éments	C	Compte
		2006	,	2007	20	
CHF	quote-par	t en %	quote-par	t en %	quote-par	t en %
Revenus						
Recettes affectées	1 334 149 447	51,3	1 316 525 000	38,8	1 327 879 946	57,7
Taxe sur la valeur ajoutée	292 125 854	21,9	295 000 000	22,4	299 093 864	22,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	688 639 687	51,6	610 400 000	46,4	711 855 152	53,6
Recettes provenant des contingents	2 764 174	0,2	_	-	_	_
Impôts sur les huiles minérales	350 619 732	26,3	411 125 000	31,2	316 930 930	23,9
Revenus des intérêts extraordinaires	63 023	-	-	-	-	-
Capitalisation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	837 300 000	32,2	1 012 600 000	29,8	668 300 000	29,0
NLFA						
axe du Lötschberg	238 200 000	28,4	246 400 000	24,3	164 800 000	24,7
axe du St-Gothard	424 400 000	50,7	525 000 000	51,8	434 600 000	65,0
raccordement de la Suisse orientale	1 000 000	0,1	_	-	_	-
autres aménagements du réseau	59 100 000	7,1	68 700 000	6,8	46 100 000	6,9
Rail 2000						
1re étape	114 600 000	13,7	60 000 000	5,9	22 800 000	3,4
Raccordement aux réseau européen	-	-	112 500 000	11,1	_	_
Capitalisation des avances	428 129 795	16,5	1 064 459 203	31,4	306 301 790	13,3
Total des revenus	2 599 642 265	100,0	3 393 584 203	100,0	2 302 481 736	100,0
Etat des avances à la fin de l'année	6 731 102 159		8 390 385 524		7 037 403 949	

OI

Bilan		
CHF	Compte 2006	Compte 2007
Actif		
Compte courant du fonds	971 532	657 864
Prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	11 001 100 000	11 652 100 000
NLFA		
axe du Lötschberg	2 500 000 000	2 664 800 000
axe du St-Gothard	2 478 300 000	2 912 900 000
raccordement de la Suisse orientale	59 300 000	42 000 000
autres aménagements du réseau	217 000 000	263 100 000
Rail 2000		
1re étape	5 746 500 000	5 769 300 000
Endettement avancé du fonds	6 731 102 159	7 037 403 949
Total de l'actif	17 733 173 691	18 690 161 813
Passif		
Engagements courants	971 532	657 864
Compte courant Lötschberg	165 290	115 306
Compte courant St-Gothard	58 994	39 134
Compte courant raccordement de la Suisse orientale	_	_
Compte courant autres aménagements		
du réseau (axe du Lötschberg, BLS)	264 769	_
Compte courant autres aménagements		
du réseau (axe du Lötschberg, CFF)	80 938	66 951
Compte courant préparatifs à l'exploitation		
(axe du Lötschberg)	314 698	384 698
Compte courant Rail 2000 1re étape	86 844	51 775
Réévaluation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	11 001 100 000	11 652 100 000
Avances de la Confédération	6 731 102 159	7 037 403 949
Total du passif	17 733 173 691	18 690 161 813

\mathbf{OI}

Projet

Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2007

du# juin 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires du 9 octobre 1998¹, vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont approuvés pour l'exercice 2007 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 1 453 108 901 francs pour les projets et il se solde par un défaut de financement de 306 301 790 francs, couvert par des avances;
- b. le bilan présente des avances cumulées de 7 037 403 949 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF

Domaine des écoles polytechniques fédérales

		Page
21	Aperçu général	13
211	Bref portrait	13
212	Politique du domaine des EPF	14
213	Finances et comptabilité	14
22	Compte 2007	15
221	Aperçu général	15
222	Compte de résultats	16
223	Compte des investissements	20
224	Crédits d'engagement pour les biens immobiliers	22
225	Compte de flux de fonds	23
226	Bilan	25
23	Annexes aux comptes	30
231	Principes de présentation des comptes	30
232	Autres informations sur le bilan et détails des différents postes du bilan	33
233	Immobilisations/tableau des immobilisations	34
234	Stocks	34
235	Comptes de résultats	34
236	Compte des flux de fonds	34
237	Compte des établissements du domaine des EPF et du conseil des EPF	35
	Arrêté fédéral III (projet)	44

21 Aperçu général

211 Bref portrait

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL), ainsi que l'Institut Paul Scherrer (l'IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE). En font également partie le Conseil des EPF (son organe de direction stratégique), son service d'état-major et la commission de recours indépendante des EPF.

• Écoles polytechniques fédérales (EPF)

Les écoles polytechniques fédérales (EPF) sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique (loi sur les EPF, art. 5, al. 1; RS 414.110). Elles dispensent des enseignements et font de la recherche dans les domaines des sciences de l'ingénieur, des sciences naturelles, de l'architecture et des mathématiques, ainsi que dans les disciplines apparentées, tout en puisant dans les sciences humaines et sociales. Elles promeuvent l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires. Pour autant que cela soit conciliable avec leur mission d'enseignement et de recherche, elles peuvent accepter des mandats de formation et de recherche et fournir d'autres prestations de services. Elles collaborent avec d'autres établissements de formation et de recherche suisses ou étrangers. Elles coordonnent en particulier leurs activités avec les universités cantonales et participent aux efforts nationaux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur.

École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

Un personnel de quelque 8 904 personnes, dont environ 392 professeurs, encadre 14 000 étudiants en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et les prestations de services ainsi que sur le plan administratif. Le nombre des chargés de cours avoisine les 1 700. L'École décerne chaque année environ 1 300 diplômes et 600 doctorats. Les unités de recherche de l'EPFZ (départements) couvrent les domaines d'enseignement et de recherche suivants: architecture; génie civil, géodésie et environnement; génie mécanique et procédés techniques; technologies de l'information et électrotechnique; informatique; sciences des matériaux; management, technologie et économie; mathématiques; physique; chimie et sciences biologiques connexes; biologie; sciences de la terre; sciences de l'environnement; agronomie et sciences alimentaires; sciences humaines, sociales et politiques.

École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

Un effectif total de 6 345 étudiants – dont I 472 en doctorat et 182 en formation continue ou de perfectionnement (NDS)– est encadré par 252 professeurs et 3 817 collaboratrices et collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques. Les activités d'enseignement et de recherche et les prestations de services sont structurées en facultés: Sciences de base; Sciences et techniques de l'ingénieur; Informatique

et communications; Environnement naturel, architectural et construit; Sciences de la vie; Collège des humanités.

• Établissements de recherche du domaine des EPF

Les établissements de recherche du domaine des EPF sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération jouissant de la personnalité juridique. Ils font de la recherche dans leurs domaines respectifs et fournissent des services à caractère scientifique et technique. Ils collaborent avec les écoles polytechniques fédérales et les universités cantonales, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. L'équipement de recherche des établissements du domaine des EPF est en particulier à la disposition des hautes écoles et des organismes de recherche publics suisses.

Institut Paul Scherrer (IPS)

Ce centre de recherche multidisciplinaire en sciences naturelles et de l'ingénieur regroupe quelque 1 622 collaborateurs et collaboratrices. Ses domaines de recherche sont les solides et les sciences des matériaux, la physique des particules élémentaires et l'astrophysique, la biologie et la médecine, la recherche sur l'énergie et l'environnement. L'IPS conçoit, réalise et fait fonctionner des équipements lourds de recherche dont la taille et la complexité dépassent les possibilités des instituts des hautes écoles; ses laboratoires sont utilisés par des membres de la communauté scientifique nationale et internationale.

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)

Le FNP est un centre national de recherche multidisciplinaire travaillant dans le domaine des sciences forestières, de l'écologie et du paysage ainsi que de la neige et des avalanches au sens très large. L'utilisation, l'aménagement et la protection des milieux naturels terrestres ainsi que la gestion des dangers naturels constituent ses activités prioritaires, que réalisent 468 collaboratrices et collaborateurs répartis entre Birmensdorf, Davos (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches), Bellinzone (Sous-station Sud des Alpes), Lausanne (Antenne romande) et Sion (Antenne ENA-Valais).

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) Le LFEM est un institut de recherche et de services pour les sciences des matériaux et le développement de la technologie, qui emploie 860 collaborateurs répartis sur les sites de Dübendorf, de St. Gall et de Thoune. Les activités de recherche et de développement du LFEM répondent aux demandes de l'industrie et aux besoins de la société. Sécurité, fiabilité, durabilité des matériaux et des systèmes, telles sont les compétences communes à l'ensemble des activités du LFEM. Ainsi, le LFEM est en mesure de proposer des solutions sur mesure à ses partenaires industriels qui encouragent la force d'innovation des entreprises. Le LFEM fait valoir ses compétences dans la diffusion de la connaissance à différents niveaux de l'enseignement ainsi que dans le transfert de technologie. Somme toute, le LFEM propose des services fondés sur la recherche, ambitieux et uniques en leur genre.

02

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE)

Les 407 collaboratrices et collaborateurs ainsi que 5 professeurs de l'Institut, ainsi que les quelque 120 doctorants, répartis entre les sites de Dübendorf et de Kastanienbaum (près de Lucerne), se consacrent à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de la chimie environnementale, de la biologie aquatique, de la microbiologie environnementale, de l'écotoxicologie, de la physique environnementale, de l'écologie, des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales. L'IFAEPE accorde une grande importance à la recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) Le Conseil des EPF, qui se compose de 11 membres, assure en particulier la direction stratégique du domaine des EPF, dans le cadre de son mandat de prestations, ainsi que le controlling stratégique et la gestion des immeubles. Il est chargé de préparer les normes juridiques concernant le domaine des EPF et de veiller à leur application.

Le Conseil des EPF dispose de 42 personnes pour assurer ces fonctions d'état-major.

212 Politique du domaine des EPF

• Fondements et principes

La révision de la loi sur les EPF entrée en vigueur le 1.1.2004 a modernisé l'organisation du Domaine en l'adaptant aux exigences de notre temps, notamment en consacrant dans la loi la gestion par mandat de prestations et comptabilité indépendante. La loi sur les EPF met l'accent sur l'autonomie et la responsabilité des EPF et des établissements de recherche. C'est pourquoi le Conseil des EPF pratique la direction par exceptions (DPE).

 Mandat de prestations 2004-2007 du Conseil fédéral au domaine des EPF

L'Assemblée fédérale a adopté le mandat de prestations du domaine des EPF le 1^{er} décembre 2003. Ce dernier fixe les priorités et les objectifs du domaine des EPF en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et les prestations de services pour le mandat, compte tenu de la politique de la Confédération en matière de science et des objectifs stratégiques du Domaine.

Rapports

Les principaux rapports du domaine des EPF dans le cadre du reporting sont

I. le rapport annuel; il sert à l'évaluation du domaine des EPF par le Conseil des EPF. Cette évaluation se fait sur la base des objectifs fixés par le mandat. Le Conseil des EPF rend compte chaque année au Conseil fédéral des progrès effectués dans l'accomplissement de son mandat, que contrôle le département fédéral de l'Intérieur (DFI);

- 2. le rapport d'auto-évaluation, établi à mi-parcours par le Conseil des EPF, présentant un aperçu de la réalisation des objectifs fixés par le mandat de prestations. Ce rapport sert de base à l'évaluation externe (examen par les pairs), commandé par le DFI. Le DFI vérifie la bonne exécution du mandat de prestations et charge le Conseil fédéral de diligenter les mesures nécessaires en cas de non-réalisation des objectifs. Le DFI procède avec l'aide d'expertes et d'experts externes à l'évaluation des prestations du domaine des EPF et des établissements qui le compose. Le Conseil des EPF prend position sur le rapport d'évaluation. Le rapport d'évaluation et la prise de position du Conseil des EPF constituent le rapport intermédiaire, qui sera transmis au Parlement en même temps que la demande pour la prochaine période (art. 34a de la Loi sur les EPF);
- 3. le rapport final, exigible à la fin de la période de prestation. Il s'agit d'un rapport complet sur l'accomplissement du mandat de prestations, à la rédaction duquel ont éventuellement participé des experts externes. Il doit être adopté par les Chambres fédérales.

Contrats d'objectifs quadriennaux

Le Conseil des EPF dirige les EPF et les établissements de recherche par des contrats d'objectifs quadriennaux fondés sur le mandat de prestations du Conseil fédéral, ainsi que sur les objectifs et le plan stratégiques du Domaine. Les six établissements rendent compte chaque année de leurs activités au Conseil des EPF.

Le budget prévisionnel, les comptes et la documentation qui les accompagne (rapport budgétaire, rapport d'activité) sont soumis chaque année aux Chambres fédérales.

213 Finances et comptabilité

Le Domaine des EPF se conforme, dans la présentation de sa comptabilité, aux principes reconnus de la comptabilité commerciale, concrétisés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123). Les prescriptions en matière de présentation des comptes, d'évaluation et de calcul des amortissements figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF).

L'introduction du nouveau modèle comptable (NMC) par la Confédération au 01.01.07 a eu diverses conséquences sur la gestion financière du domaine par la Confédération:

 Présentation séparée des dépenses et des investissements de construction:

L'introduction du NMC modifiant la structure des crédits budgétés et du plan comptable à partir de 2007, les crédits pour les dépenses et les investissements doivent faire l'objet d'une présentation séparée. La «contribution financière de la Confédération au domaine des EPF» a été scindée en une partie exploitation et une autre « investissements» pour les constructions. Le crédit pour les dépenses d'exploitation



courantes est comptabilisé au poste 328 Domaine des EPF. Etant donné que les immeubles du Domaine des EPF appartiennent à la Confédération, le crédit d'investissement pour les constructions du domaine des EPF est comptabilisé et présenté sous les actifs de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Parmi les installations d'exploitation, les charges liées aux installations de recherche et aux équipements à usage spécifique ne sont en revanche pas intégrées au crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution d'exploitation et sont ainsi directement transférés dans la propriété du domaine des EPF et des établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie). Les charges liées à l'exploitation et aux investissements sont intégrées au plafond de dépenses du domaine des EPF pour les années 2004 à 2007.

• Reports de crédit:

L'instrument du report de crédit permet au domaine des EPF de maintenir une souplesse dans l'emploi des ressources (OHES art. 20 al. 5; RS 611.01). L'arrêté fédéral I portant sur le budget 2007 (art. 3, al.1, let. b) du 12.12.06 confère au Conseil fédéral le pouvoir de procéder à des reports de crédits entre le crédit de dépenses du Domaine des EPF et le crédit d'investissement, au cours de l'exercice en cours dans une limite de 10 pourcent maximum du crédit d'investissement. En 2007, le report de crédit s'est élevé à 7 millions en faveur du crédit d'investissement.

• Contribution aux loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération

Dans un souci de transparence, les loyers des immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle locatif. La contribution de la Confédération aux loyers des EPF est comptabilisée en tant que crédit de charges avec incidences financières au poste de l'unité administrative 328. Un revenu de montant équivalent est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée dans le plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans le compte de résultats un même montant du côté des produits en tant que contribution et du côté des charges comme charges de loyer.

Le budget se compose du compte de résultats consolidés, du compte des investissements et du compte des flux de fonds. Le compte de résultats consolidé présente les produits et les charges du domaine des EPF. Le compte des investissements comprend les dépenses prévues pour l'achat de biens immobiliers pour les EPF et les établissements de recherche, des biens meubles (y compris les installations à usage spécifique) et d'équipement informatiques. Le compte des flux de fonds reflète les résultats des activités courantes (cash-flow), des investissements, des opérations financières ainsi que la variation du fonds de «disponibilités».

Les crédits d'engagement destinés au programme de construction du domaine des EPF sont comptabilisés conformément à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18.06.04, concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions (RS 611.051) et à l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (art. 15; RS 172.010.21).

22 Compte 2007

221 Aperçu général

L'essentiel en bref

• Plafond de dépenses

Le Parlement a approuvé un plafond de dépenses de 7 416,1 millions destiné à couvrir les besoins financiers 2004-2007 du domaine des EPF dans les arrêtés fédéraux du 19.6.2003 relatif aux crédits alloués au domaine des EPF (FF 2003 6871), du 14.6.2004 concernant le supplément I au budget 2004 (FF 2004 3653) et du 7.12.2005 concernant le second supplément II au budget 2005 (FF 2006 1581) (se reporter au Plafond de dépenses en cours déjà approuvé P00014.00, tome 2, ch. 10).

• Contributions de la Confédération

Le compte 2007 prévoit des contributions de la Confédération avec incidences financières à hauteur de 2 123,5 millions, (contribution financière / crédits d'investissement / contribution aux loyers) se répartissant comme suit:

- contribution financière de la Confédération pour les dépenses courantes (crédit budgétaire A2310.0346, 328 Domaine des EPF)
 I 679,8 mio
- contributions à des investissements pour les constructions du domaine des EPF (crédit budgétaire A4100.0125, 620 Office fédéral des constructions et de la logistique)

173,8 mio

La contribution financière et le crédit d'investissement sont imputés au plafond des dépenses (pour 2007: 1 853,6 mio). La souplesse du mécanisme et le passage d'un crédit à l'autre sont garantis par l'instrument du report de crédit conformément à l'art. 20, al. 5 OHES. En 2007, le report de crédit effectué en faveur du crédit d'investissement s'est élevé à 7,0 millions.

Contributions aux loyers du domaine des EPF (crédit budgétaire A2310.0416, 328 Domaine EPF)
 269,9 mio

Les charges découlant des loyers ne sont pas imputées au plafond des dépenses 2004-2007 du domaine des EPF. La contre-écriture de cette charge est un revenu d'un montant égal comptabilisé à l'OFCL. 02

 Attribution des moyens liée à des projets au sein du domaine des EPF

Comme le prévoit le mandat de prestations confié par le Conseil fédéral aux EPF pour la période 2004-2007, une partie de la contribution au financement a été attribuée en 2007 selon la nature des projets. Cette attribution des moyens liée à des projets s'est fondée sur un modèle simplifié (pour les EPF 9 indicateurs, pour les établissements de recherche 5 indicateurs, chacun de ces indicateurs étant associé à un coefficient de pondération). L'application d'indicateurs a été limitée à 10% du budget des EPF et des établissements de recherche. Cette technique a entraîné un report de moyens sans incidence sur le budget favorable à l'EPFL pour les EPF (+ 4 mio) et favorable au FNP (+ 0,2 mio) et à l'IFAEPE (+ 0,7 mio) pour les établissements de recherche.

- Total des produits (financement)
 Le total consolidé des produits de 2 501,6 millions se décompose comme suit:
 - Contribution financière de la Confédération 1 679,8 mio (67 %)
 - Contribution de la Confédération aux loyers

269,9 mio (11 %)

 Fonds secondaires (FNS, CTI, missions de recherche de la Confédération, programmes de recherche UE)

277,2 mio (11 %)

- Fonds de tiers (entreprises, cantons, communes, fonds spéciaux, dons) 146,4 mio (6 %)
- Recettes diverses (dont produits financiers et titres)
 128,3 mio (5 %)

Etant donné que la structure des produits a été modifiée, la comparaison du total avec les comptes 2006 (2 420,9 mio) ne permet pas de tirer de conclusion. En effet, dans les comptes 2006, la contribution au financement comprenait encore la contribution aux investissements de construction, contrairement aux comptes 2007. Par ailleurs, la contribution aux loyers n'apparaît dans le total des produits que depuis 2007. La part de la Confédération représentait en 2007, 89 pourcent du total des produits. Ce qui reste étale par rapport aux années précédentes. Le total des produits est nettement inférieur au budget (2 654,5). C'est notamment la faiblesse du taux d'intérêt calculatoire, lequel est déterminant pour le montant de la contribution aux loyers, qui explique en partie cet écart par rapport au budget. Les rémunérations des fonds secondaires ont baissé par rapport aux comptes 2006 (295,3 mio); les fonds de tiers ont quant à eux enregistré une hausse (146,4 mio) par rapport à 2006.

Total des charges

Par voie d'analogie aux produits, il est également difficile de comparer le total des charges de *2 465,2 millions*, enregistré en 2007, avec le montant de 2006 (2 183,5 mio). Ainsi le total

2007 - soumis au Parlement dans l'arrêté fédéral sur le domaine des EPF, a augmenté du montant des charges de loyer (269,9 mio).

Personnel

La majeure partie des dépenses a été consacrée au personnel (*1 550,9 mio*). Quelque *12 892,4 emplois (équivalent temps plein)* ont été financés, contre 12 556,6 (+2,7 %) en 2006, soit 16 340 nouvelles embauches.

• Résultat de l'exercice

Le compte de résultats présente pour 2007 un résultat de 36,4 millions. Pour les raisons invoquées ci-dessus, il est impossible de comparer ce résultat à celui des comptes 2006 (237,4 mio), car jusqu'à l'introduction du NMC, les contributions aux investissements de construction des EPF étaient comptabilisées dans les produits, et la dotation aux amortissements pour les biens immobiliers n'apparaissait pas dans les comptes.

Investissements

Le volume des investissements (investissements de construction inclus) s'élevait en 2007 à 377,8 millions (contre 347,8 mio en 2006). Ce volume se répartit comme suit: 210,1 millions pour les constructions, 136,0 millions pour les biens meubles (dont les installations d'exploitation) et 31,7 millions pour l'équipement informatique. Les constructions appartenant à la Confédération ont été financées d'une part par le biais du crédit d'investissement (pour 173,8 mio), comptabilisé à l'OFCL (A4100.0125), d'autre part par le biais d'un cofinancement via des fonds de tiers (pour 34,2 mio).

• Flux de trésorerie

La décentralisation des transactions de paiement résultant de l'introduction du NMC ainsi que l'entrée en vigueur du contrat de trésorerie entre l'administration financière fédérale AFF et le domaine des EPF ont entraîné une forte hausse du fonds des «disponibilités» en 2007 (dont placements financiers à court terme) (+755,8 mio). Les flux de fonds provenant d'activités courantes (+961,1 mio) ont permis de financer les investissements (-203,2 mio). Le *cash flow* disponible restant a alimenté les liquidités (dont placements financiers à court terme).

• Bilan

Le bilan consolidé du domaine des EPF s'élève à 1 541,6 millions (contre 1 491,7 millions en 2006). La progression de 49,9 millions est principalement due à l'augmentation des appareils scientifiques dans les immobilisations non corporelles.

222 Compte de résultats

Le compte de résultat, dont la structure est désormais échelonnée, présente un résultat intermédiaire (ligne 38). Le total consolidé des produits (ligne 1) permet de déduire les charges d'exploitation (ligne 11) pour les activités courantes d'enseignement, recherche et services. Après prise en compte du résultat financier (lignes 39+40), on obtient le résultat total (ligne 41).



Le produit exceptionnel qui était présenté séparément jusqu'aux comptes 2006 inclus, était intégré dans les charges resp. les produits. Pour le compte de résultats 2006 et 2007, il a fallu procéder à un réajustement sans incidence sur le résultat.

Contribution aux loyers du domaine des EPF

La contribution aux loyers est une opération neutre dans les comptes du domaine des EPF. La contribution (ligne 3, 269,9 millions) est compensée par une charge de loyer (ligne 28) de même montant. Le calcul de ces valeurs pour 2007 se base sur le total des biens immobiliers, conformément au retraitement 2006 (6260,2 mio). La comptabilisation réelle pour 2007 par l'OFCL se fonde sur la valeur immobilière de 6 378,0 millions (dont 1 111,8 mio pour le terrain nu). Les coûts du loyer se décomposent comme suit: amortissement linéaire de la valeur immobilière (hors terrain nu) par la durée d'utilisation d'environ 40 annuités (comptes 2007: 157,4 millions; budget 2007: 130,2 mio), intérêts calculatoires du capital moyen investi. Le taux d'intérêt défini par l'AFF s'élevait à 5,0 % pour la définition du budget (313,0 mio). Dans les comptes annuels un taux d'intérêt plus faible, 3,0%, a été appliqué (112,4 mio). C'est ce taux inférieur qui explique l'écart par rapport au budget (-173,4 mio).

Le crédit pour les loyers du domaine des EPF a une incidence financière mais pas sur les dépenses, toutefois on ne procède qu'à une comptabilisation des loyers entre le domaine et l'OFCL.

Revenus

Les revenus totalisent (y compris les revenus financiers) *2 501,6 millions* (contre en 2006: 2 420,9 mio). Les revenus totaux bud-

gétés (2 654,5 mio) n'ont pas été atteints, en raison essentiellement du recul enregistré dans la contribution aux loyers. Les recettes réelles provenant de fonds secondaires et de tiers (lignes 5+6) ont dépassé le budget. Le résultat financier était lui aussi supérieur (lignes 39+40) aux attentes. Le chiffre d'affaires intragroupe de 6,7 millions a été consolidé pour la première fois en 2007.

Le domaine des EPF est financé en majeure partie par la Confédération. Celle-ci fournit 90 % de ses revenus, soit directement (par des contributions de financement, d'investissement ou des contributions aux loyers), soit indirectement par le biais des offices ou de l'encouragement de la recherche (fonds secondaires). La contribution financière de la Confédération a été entièrement utilisée pour la réalisation des objectifs fixés par le Conseil fédéral dans le mandat de prestations du domaine des EPF pour les années 2004 à 2007.

La part des fonds secondaires et de tiers dans le financement va croissant. Parallèlement aux contributions directes de la Confédération, il s'agit de fonds obtenus sur concours, provenant pour grande partie de fonds publics (fonds secondaires). Il s'agit de fonds provenant de l'encouragement de la recherche du Fonds national suisse, de la CTI et de la recherche sectorielle. Parmi les fonds secondaires figurent également les fonds collectés dans le cadre des programmes cadres de recherche de l'Union Européenne. Les fonds secondaires sont, outre la contribution financière de la Confédération, la principale source de financement du domaine des EPF.. Le total s'est élevé à 277,2 millions. On enregistre ainsi un léger recul par rapport à 2006. La coopération avec le secteur privé et les dons ont généré pour le domaine des

ı	Fonds	second	laires	et	tonds	de	tiers

(ligne 5 et 6 Compte de résultats)	ligne n°		Compte 2006		Budget 2007		Compte 2007
mio CHF		quote-pa	art en %	quote-p	oart en %	quote-pa	art en %
Fonds secondaires (lignes 2+6+7)	1	295,3	70,9	250,2	65,8	277,2	65,4
(Confédération, organisations nationales et internationales)							
Encouragement de la recherche (lignes 3 à 5)	2	143,8	34,5	128,6	33,8	143,0	33,7
Fondation Fonds national suisse (FNS)	3	87,5	21,0	75,4	19,8	88,9	21,0
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	4	30,8	7,4	33,0	8,7	32,5	7,7
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. NCCR)	5	25,6	6,1	20,2	5,3	21,6	5,1
Recherche sectorielle (offices fédéraux)	6	71,4	17,1	67,1	17,6	68,8	16,2
Programmes de recherche européens	7	80,1	19,2	54,5	14,3	65,5	15,5
Fonds de tiers (lignes 9+10+11)	8	121,1	29,1	130,1	34,2	146,4	34,6
Recherche axée sur l'économie	9	91,7	22,0	100,9	26,5	92,1	21,7
Fonds spéciaux (dons et legs compris)	10	24,0	5,8	24,2	6,4	28,7	6,8
Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)	11	5,4	1,3	5,0	1,3	25,7	6,1
Fonds secondaires/fonds de tiers (lignes 1+8)	12	416,4	100,0	380,3	100,0	423,7	100,0
(+/-) en %					-8,7		11,4

02

EPF une enveloppe de 146,4 millions, soit 5,9 pourcent du financement total. Les 5 pourcent restant émanent de produits divers (cessions, services, droits, etc., lignes 7 à 10) et des produits financiers et titres (lignes 39+40).

On observe la tendance suivante en ce qui concerne les fonds secondaire et de tiers: les fonds provenant de l'encouragement de la recherche (143,0 mio) reste étales par rapport à l'année précédente (143,8 mio) et dépassent le budget (128,6 mio). Par rapport au compte 2006, le montant des mandats de recherche des offices fédéraux (68,8 mio) est resté constant et les recettes correspondaient à peu près au budget 2007. Le recul des ressources provenant des programmes cadres de recherche de l'Union européenne s'explique par le fait qu'en 2007 les 5° et 6° programmes cadres de recherche se trouvaient dans leur phase de clôture d'une part, tandis que d'autre part, le 7° programme de recherche se trouvait seulement dans sa phase de démarrage. La recherche suisse a ainsi pu prendre part aux appels à projet du 7° PCR à partir de 2007, mais les projets n'en étaient qu'au stade du démarrage pour l'exercice sous revue.

Les revenus provenant de fonds de tiers (146,4 mio) ont dépassé en 2007 à la fois le niveau de l'année précédente (121,1 mio) et la valeur budgétée (130,1 mio). L'un des objectifs de la stratégie du domaine consistait et consiste à promouvoir les coopérations avec le secteur privé. En 2007, le secteur privé a versé 92,1 millions. Cette somme reste encore en deçà de l'objectif fixé.

Les autres revenus sont restés étales par rapport à 2006 (lignes 7 à 10) en termes de volume. Le principal élément figurant dans les droits et taxes sont les droits d'inscription (2007: 21,5 mio). Le montant de ces droits varie en fonction de l'évolution du nombre d'étudiants inscrits. En 2007, les droits semestriels s'élevaient à 580 fr. (RS 414.131.7 Annexe à l'ordonnance sur les taxes perçues dans le domaine des écoles polytechniques fédérales). Dans l'ensemble, les revenus de tiers (ligne 4) ont dépassé le budget.

Une fois de plus en 2007, les revenus de tiers ont été inéquitablement répartis entre les EPF et les établissements de recherche. Les projets des deux EPF bénéficient majoritairement de l'encouragement à la recherche (plus de 90 %, soit 130,8 mio des ressources provenant de l'encouragement à la recherche). A côté de cela l'EPFZ et l'IPS sont surreprésentés pour les mandats de recherche. Les ressources provenant des programmes cadres de recherche de l'UE bénéficient quant à elles traditionnellement à l'EPFL essentiellement (29,9 mio ou 50 % des fonds de recherche européen accordés au domaine des EPF). Par ailleurs, les fonds du secteur privé (dons compris) et les fonds spéciaux sont alloués en grande partie à l'EPFZ pour un total de 70,3 millions. Cette disparité entre les établissements de recherche au niveau de la structure des revenus de tiers est liée à la variété des priorités de recherche fixées par les établissements. L'IPS reçoit la plus grosse part des produits de tiers parmi les établissements de recherche (54 mio ou 44 % des revenus de tiers) notamment grâce à l'utilisation par des tiers de sa source de lumière synchrotron. La proportion relativement élevée de fonds pour la recherche sectorielle (2007: 8,1 mio) attribuée au FNP est liée à la réalisation

de l'Inventaire forestier national (IFN3) ainsi qu'à des projets sur les alertes avalanches et la protection des biotopes Suisse. Quant au LFEM, la part de ses recettes liées notamment aux fonctions publiques de contrôle et aux essais de matériaux est proportionnellement élevée.

Charges

Les charges ont totalisé (ligne II) 2 465,2 millions et ont dépassé de 281,7 millions le montant de 2006 (2 183,5 mio). Il convient de noter qu'à partir de 2007 les charges pour loyers du domaine EPF sont comptabilisées à l'OFCL (269,9 mio). Le budget 2007 (2 642,6 mio) n'a pas été atteint, essentiellement en raison de la diminution de la contribution aux loyers.

Le personnel se taille la majeure partie des dépenses totales avec 1 550,9 millions, soit environ 62 %; ou encore par rapport à 2006, 46,7 millions (+3,1%) de dépenses supplémentaires et un dépassement du budget (1 540,3 mio) de 10,5 millions, (+0,7%). Un total de 12 892,4 équivalents temps plein (EPT) ou 16 340 postes ont ainsi été financés. Une partie relativement importante des salaires a été financée par des fonds secondaires et de tiers (321 mio ou 4033 EPT).

Les statistiques sur le personnel montrent comme au cours des exercices précédents une recrudescence du personnel scientifique parmi les nouvelles embauches. Cette tendance s'accompagne également d'une hausse des coûts de personnel. Une partie de la hausse des coûts de personnel s'explique aussi par l'accroissement du nombre de collaborateurs, environ 37 millions en 2007 (+335,8 EPT). Les mesures salariales viennent expliquer le reste de la hausse des coûts de personnel (notamment compensation de l'inflation via le versement d'une prime unique, non assurée, ou la rémunération selon la performance dans le cadre du nouveau système salarial). Le total des charges patronales (lignes 18 à 20) représentait 15,8 % des salaires (ligne 17). Les cotisations d'assurance pour le personnel sont le principal facteur expliquant la hausse des charges liées au personnel par rapport à 2006.

Aucune variation majeure n'est à constater au poste charges de matériel (ligne 12) par rapport à 2006. Le total avoisine 100 millions comme les exercices précédents. Le budget a été dépassé de 6,3 millions (6,4 %). Sous le poste petits appareils (biens meubles, machines, ligne 15) sont comptabilisés les appareils dont la valeur unitaire passée à l'actif est inférieure à 5 000 fr. Le montant de ces acquisitions est resté stable par rapport à 2007.

Les prestations de service et honoraires (ligne 24) ont enregistré une hausse frappante (+30,2 mio) par rapport à 2006. Les autres facteurs de hausse sont, pour l'EPFZ, les honoraires pour les aménagements du locataire, qui ne figurent plus désormais dans les investissements de construction mais qui sont comptabilisés dans les charges. L'informatique et télécommunication (ligne 23) a légèrement baissé par rapport à l'an passé. Le domaine dépense chaque année env. 100 millions en informatique et télécommunication (2007: 98,3 mio), dont une grande partie est destinée au remplacement et aux nouveaux investissements.



Compte de resultats		
	ligne	Compte
	nº	2006

Compte de resultats	P			,				
	ligne nº	Compte 2006		Budget 2007		Compte 2007		
CHF		quote-par	t en %	quote-par	t en %	quote-part en %		
Revenus sans résultat financier ni résultat des titres) lignes 2+3+4)	1	2 408 533 863	99,5	2 642 160 100	99,5	2 485 158 615	99,3	
Contribution financière de la Confédération ¹	2	1 880 375 000	77,7	1 696 801 900	63,9	1 679 763 481	67,1	
Contribution au logement ²	3	_	-	443 322 700	16,7	269 884 573	10,8	
Revenus de tiers	4	528 158 862	21,8	502 035 500	18,9	535 510 561	21,4	
lignes 5+6+7+8+9+10) Compensation par les fonds secondaires	5	295 305 929	12,2	250 217 700	9,4	277 247 340	11,1	
Compensation par les fonds secondaires Compensation par des fonds de tiers	6	121 057 164	5,0	130 073 000	4,9	146 424 944	5,9	
Recettes ventes/revenus prestat.	7	55 371 307	2,3	56 890 000	2,1	58 170 257	2,3	
(y c. revenus TI)			,-		,		,-	
Emoluments (taxes d'inscription comprises)	8	23 754 701	1,0	21 750 000	0,8	23 131 665	0,9	
Recettes provenant de remboursements	9	4 287 618	0,2	3 800 000	0,1	5 238 983	0,2	
Autres revenus	10	28 382 143	1,2	39 304 800	1,5	25 297 373	1,0	
Charges (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)	11	2 183 548 447	90,2	2 642 648 625	99,6	2 465 215 646	98,5	
Charges de matériel	12	102 631 784	4,2	99 106 300	3,7	105 447 439	4,2	
(lignes 13+14+15)	13	71 197 647		74 224 500		72 004 422		
Charges de matériel Charges de marchandises	14	35 633		74 324 500		73 994 422 42 856		
Biens meubles, machines, véhicules	15	31 398 503		24 781 800		31 410 161		
Charges de personnel	16	1 504 196 311	62,1	1 540 326 420	58,0	1 550 855 028	62,0	
lignes 17+18+19+20+21)	10	1 304 130 311	02,1	1 340 320 420	30,0	1 330 033 020	02,0	
Salaires et traitements	17	1 252 625 010		1 277 718 300		1 276 509 107		
Assurance sociale	18	73 342 980		75 650 500		76 037 444		
Assurance du personnel	19	101 924 260		107 192 552		118 170 917		
Assurance-maladie et accidents	20	6 765 916		7 106 100		6 989 712		
Autres charges de personnel	21	69 538 146		72 658 968		73 147 848		
Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)	22	190 130 302	7,9	202 451 109	7,6	216 450 639	8,7	
nformatique et télécommunication	23	69 971 765		73 253 400		66 563 075		
Autres prestations de service, honoraires	24	82 621 908		92 032 600		112 841 051		
Autres charges de biens et services	25	37 018 844		36 969 609		35 775 590		
Pertes sur débiteurs	26	517 786		195 500		1 270 923		
Charges d'infrastructure lignes 28+29+30+31+32)	27	153 755 466	6,4	598 471 000	22,5	429 129 013	17,2	
Loyers ²	28	_		443 322 700		269 884 573		
Charges de locaux externes	29	27 036 691		28 745 600		25 736 618		
Entretien, réparations, leasing	30	64 348 762		65 193 600		72 609 177		
Eau, énergie, matériel d'exploitation	31	45 778 336		44 121 000		43 885 365		
Charges administratives	32	16 591 677		17 088 100		17 013 279		
Amortissements	33	120 724 330	5,0	130 632 900	4,9	116 219 394	4,6	
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	34	72 779 218	3,0	25 150 000	0,9	21 402 142	0,9	
Variations des engagements internes	35	-4 873 443	-0,2	10 260 672	0,4	-290 451	-	
Variations des provisions	36	23 260 825	1,0	12 900 000	0,5	1 625 549	0,1	
Contributions/charges de transfert	37	20 943 654	0,9	23 350 224	0,9	24 376 895	1,0	
Résultat 1 (lignes 1 moins 11)	38	224 985 416	9,3	-488 525	-	19 942 969	0,8	
Résultat financier	39	11 181 700		9 586 000		16 282 012		
Résultat des titres	40	1 189 813	_	2 800 000	_	206 436		
Résultat total*	41	237 356 929	9,8	11 897 475	0,4	36 431 418	1,5	

¹ à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:
A2310.0346 «Dépenses courantes du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF»;
A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF»: comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral pour les constructions et la logistique»,
partie du compte de la Confédération.

² à partir du budget 2007: «Contribution de la Confédération aux loyers»: A2310.0416 «Contribution aux loyers du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF».

^{*} Compte 2006: avant investissements en immeubles

02

Le poste charges pour l'entretien et la maintenance de l'infrastructure (ligne 27) n'est que difficilement comparable au poste de 2006, car leur composition n'est pas la même. Les frais de loyer (ligne 28) pour les immeubles appartenant à la Confédération depuis 2007 sont la principale cause de la hausse des charges. De plus, des charges supplémentaires ont été enregistrées pour l'entretien, les réparations et le leasing (ligne 30), car l'EPFZ comptabilise ses charges (env. 14 mio) pour les aménagements incombant au locataire sous le poste entretien. Le reste des charges d'infrastructure est resté stable par rapport à l'exercice passé et conforme à la valeur budgétée.

En 2007, les amortissements (ligne 33, 116,2 mio) ont été à la fois inférieurs à l'exercice précédent et au budget. Les investissements en biens meubles et équipement informatique ont été supérieurs au taux d'amortissement, sachant que 2007 a été une année particulièrement forte en investissements (voir tableau des investissements).

Les variations des fonds secondaires et de tiers (ligne 34) dépendent directement du déroulement de chaque projet de recherche et du flux de trésorerie, critères déterminants pour leur comptabilisation. En 2007, cette variation s'est élevée à 21,4 millions. Cela signifie qu'en 2007, les fonds secondaires et de tiers ont été excédentaires. Pour compenser cela, les prestations dues sont portées au passif du bilan dans le capital affecté. Un principe similaire est appliqué à la gestion des prestations promises en interne pour les nominations dans le cadre de projets d'enseignement et de recherche (ligne 35). Par rapport aux exercices précédents, la variation des prestations promises est certes négligeable, mais si l'on examine les différents comptes (voir comptes des établissements), on constate des évolutions contradictoires. Les prestations promises sont également portées au passif du bilan dans le capital affecté.

Sous le poste variation des provisions (ligne 36) on recense notamment la somme des risques, lorsqu'il n'existe pas de poste de charge correspondant ou qu'il n'est pas possible de ventiler le risque entre plusieurs postes de charges. Les variations de provisions ont fortement baissé en 2007 (voir évolution dans l'annexe).

Dans le poste contributions/ dépenses de transfert du budget 2007 (ligne 37) étaient comptabilisées outre les contributions prévisionnelles d'adhésion aux organisations de recherche nationales et internationales, bourses, etc. les fonds stratégiques du Conseil des EPF destinés aux grands projets et centres de compétence (42,3 mio), qui ont été transférés au cours de l'exercice aux établissements du domaine EPF. En définitive, il ne restait dans ce poste que les charges réelles (comptes 2007: 24,4 mio) pour les contributions telles que les bourses ou les cotisations d'adhésion aux organisations nationales et internationales ainsi que les charges de transferts, notamment contributions aux projets externes. Ces charges se sont révélées supérieures à l'exercice précédent (compte 2006: 20,9 mio).

La gestion plus active des fonds a permis d'améliorer le résultat financier (ligne 39) par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les résultats des titres et valeurs mobilières (ligne 40) se sont avérés inférieurs aux attentes et aux résultats de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par les fluctuations des cours. Le résultat sur titres affiché (ligne 40) ne concerne que l'EPFZ (placements de fonds spéciaux).

Résultat total

Pour pouvoir comparer le résultat total du compte de résultats 2007 (ligne 41) de 36,4 millions avec le compte de résultats 2006 (237,4 mio), il faut déduire la part des investissements de construction (ligne 7 compte des investissements, 199,1 mio), contenue jusqu'en 2006 inclus, dans la contribution au financement de la Confédération. Le résultat consolidé du compte 2007 est légèrement inférieur à l'an passé. Le résultat positif de 2007 s'explique par le fait que l'entrée nette des immobilisations corporelles a été supérieure aux taux d'amortissements annuels. Le résultat a tendance a être supérieur lorsque les investissements augmentent, comme ce fut le cas en 2007. Les projets financés par des fonds secondaires et de tiers n'ont eu qu'une influence négligeable sur le résultat, car la progression des projets par an (charges) a été comptabilisée pour un même montant que les revenus via la variation des fonds secondaires et de tiers (ligne 34).

223 Compte des investissements

Contrairement aux comptes annuels 2006, les investissements de construction pour les biens immobiliers appartenant à la Confédération (ligne 2) n'apparaissent plus dans le compte des investissements. Le total des investissements (ligne 1, net 169,7 mio) ne peut ainsi plus être comparé au total de l'exercice 2006 (net 347,8 mio). A partir de 2007, les équipements d'exploitation technique, c'est-à-dire les aménagements spécifiques du locataire, font partie des biens meubles (ligne 4) et appartiennent par conséquent au domaine des EPF. Dans ce contexte, il a été procédé à des ajustements budgétaires et à des reports de crédits au sein du domaine entre les EPF et les établissements de recherche. Le seuil d'inscription à l'actif des établissements de recherche est de 5 000 fr., la durée d'amortissement linéaire est de 5 ans.

Un investissement de 136,0 millions a été enregistré sous biens meubles (ligne 4) en 2007, bien plus que l'exercice précédent (114,3 mio) et que le budget (115,2 mio). Le besoin d'investissement en remplacement et nouvelles acquisitions d'appareils et équipements scientifiques était plus élevé que prévu au budget.

Environ 100 millions ont été investis dans l'informatique et la télécommunication (2007: 98,2 mio, contre 2006: 104,2 mio) (ligne 5 compte des investissements + ligne 23 compte de résultats).

Les biens meubles et les équipements informatiques financés par le biais de fonds secondaires et de tiers s'élèvent à 35,1 millions (2006: 24,6 mio).



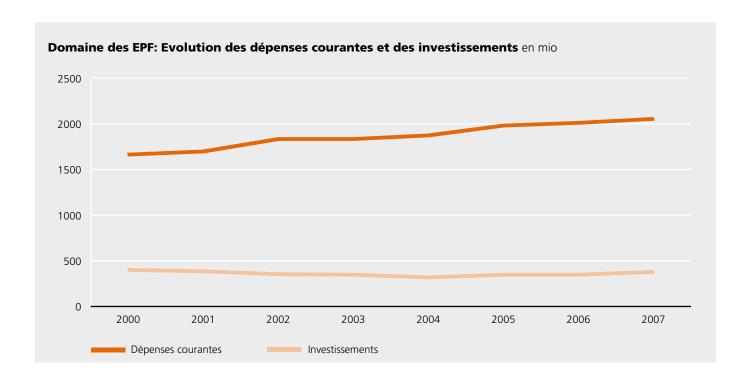
constructions et de la logistique"

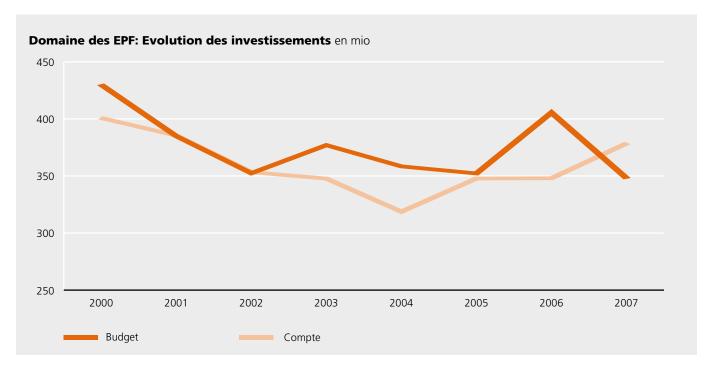
Part financée par des fonds secondaires/de tiers:

Compte des investissements	ligne	C	ompte	В	udget	Co	ompte 2007
	n°		2006		2007	_	
CHF		quote-par	t en %	quote-part	en %	quote-part	:en %
Total des investissements net (lignes 2+3+4+5)	1	347 754 724	14,4	146 571 014	5,5	169 745 316	6,8
Immeubles appartenant à la Confédération* (lignes 7 moins 22)	2	199 109 158	8,2		-	-	-
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 8 moins 23)	3	50 000	-	_	-	2 069 930	0,1
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)	4	114 292 295	4,7	115 151 014	4,3	135 996 683	5,4
Informatique (lignes 10 moins 25)	5	34 303 271	1,4	31 420 000	1,2	31 678 704	1,3
Total des investissements brut (lignes 7+8+9+10)	6	347 956 442	14,4	146 571 014	5,5	170 478 993	6,8
Immeubles appartenant à la Confédération (lignes 12+17)	7	199 109 158	8,2	-	-	_	-
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 13+18)	8	50 000	-	_	-	2 069 930	0,1
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 14+19)	9	114 477 217	4,7	115 151 014	4,3	136 727 180	5,5
Informatique (lignes 15+20)	10	34 320 067	1,4	31 420 000	1,2	31 681 883	1,3
Projets supérieurs à 10 millions (lignes 12+13+14+15)	11	117 424 875	4,9	21 736 200	0,8	4 371 895	0,2
Immeubles appartenant à la Confédération	12	106 323 422	4,4	_	_	_	-
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	13	_	_	_	_	-	-
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	14	11 101 452	0,5	21 736 200	0,8	4 371 895	0,2
Informatique	15	-	_	-	-	_	-
Projets inférieurs à 10 millions (lignes 17+18+19+20)	16	230 531 567	9,5	124 834 814	4,7	166 107 097	6,6
Immeubles appartenant à la Confédération	17	92 785 736	3,8	_	_	_	_
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	18	50 000	_	_	_	2 069 930	0,1
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	103 375 765	4,3	93 414 814	3,5	132 355 284	5,3
Informatique	20	34 320 067	1,4	31 420 000	1,2	31 681 883	1,3
Recettes provenant d'aliénations (lignes 22+23+24+25)	21	201 717	-	-	-	733 677	-
Immeubles appartenant à la Confédération	22	_	_	_	_	_	_
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	23	_	_	_	_	_	_
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	24	184 922	_	_	_	730 497	-
	25	16 796			_	3 180	

26 000 000

34 217 130





224 Crédits d'engagement pour les biens immobiliers

Le nouveau crédit d'investissement pour les investissements de construction a été mis en place pour la première fois en 2007 dans le cadre du NMC. Ce crédit est est comptabilisé à l'OFCL, étant donné que les biens immobiliers appartiennent à la Confédération. Les établissements des EPF tiennent pour ce crédit une comptabilité en débits et crédits. La somme du crédit d'investissement (DFF) et de la contribution financière (DFI) détermine la tranche annuelle du plafond de dépenses quadri-annuel accordé par la Confédération au domaine des EPF. Contrairement à la

contribution financière, le crédit d'investissement ne permet pas de constituer des réserves. La souplesse en la matière est assurée par l'instrument du report de crédit entre les deux crédits

Le total des investissements de construction financés par les crédits d'engagement en cours (voir le tome 2A, ch. 9) s'élève pour 2007 à 173,8 millions. Il y a eu moins de construction au cours de cet exercice qu'en 2006 (209,0 mio). Si l'on tient compte toutefois des nouvelles règles dans le cadre du NMC, les investissements de construction sont de montants comparables pour les deux dernières années. Fin 2007, il a été procédé à un report de

Investissements dans la construc	tion							
	Crédits d'er	ngagements	Dép	oenses d'investisser	nent			
Crédits d'engagements, autorisés antérieurement¹	autorisés par le Parlement état au 1.1.2007	montant en- gagé jusqu'à fin 2007²	jusqu'en 2006	Compte 2007	après 2007	Crédits vrai- semblablement non requis		
mio CHF	(3+4+5+6)							
Total des investissements	1 032,1	694,8	436,4	173,8	257,4	164,5		
division n°	1	2	3	4	5	6		
a) Total des crédits d'engagements après clôture et report	1 032,1	694,8	436,4	173,8	257,4	164,5		
Crédits d'engagements achevés en 2007 Crédits d'engagements courants,	0,2	0,2	0,1	-	_	0,1		
reportés	1 031,9	694,6	436,3	173,8	257,4	164,4		
b) Total des crédits d'engagements par domaines spécifiques	1 032,1	694,8	436,4	173,8	257,4	164,5		
Crédits d'ouvrages (pour des projets supérieurs à 20 millions	646,0 s)	501,5	337,4	97,5	155,4	55,8		
Crédits d'ouvrages	46,7	11,3	_	10,9	11,2	24,6		

74.6

107,4

104.2

235,2

(pour des projets entre 10 et 20 millions)

(pour des projets entre 3 et 10 millions)

Crédits d'ouvrages

Crédits-cadres

crédit du crédit de charges vers le crédit d'investissement à hauteur de 7 millions ou 4,2 %du crédit d'investissement. La raison en a été la comptabilisation non budgétée des régularisations avec une incidence financière du crédit d'investissement à la fin de l'année.

Au cours de l'exercice comptable, les priorités des travaux à l'EPFZ ont résidé dans l'assainissement du bâtiment principal, ancien de 150 ans (HG), et du bâtiment réservé aux sciences de la vie (NO/NW). Sur le site de Hönggerberg, la réalisation du centre de sport (HPS) a été menée de l'avant dans le cadre de Science City. A l'EPFL la construction du nouveau Learning Center (LC) a pu démarrer. La construction du nouveau bâtiment Science de la Vie (SV) suit également son cours. S'agissant des établissements de recherche, la priorité s'est concentrée sur le site de Dübendorf avec l'assainissement et la surélévation partielle de différents immeubles ainsi que la finalisation du nouvel édifice Forum Chriesbach. A l'IPS, à Villigen, de nouveaux bâtiments pour les bureaux ont été achevés.

Une partie des investissements de construction a été consacrée à la préservation de la valeur et de la fonction des biens immobiliers (77,4 mio, soit 45%), confirmant ainsi la tendance observée l'an dernier (2006: 43%) vers une augmentation des fonds consacrés à la préservation des biens immobiliers. Quelque 68,5 millions ou 39% du total des dépenses de construction ont été consacrés aux nouvelles constructions (contre 32% en 2006). Le reste des investissements de construction a été consacré aux

rénovations et agrandissements (2007: 26,9 mio ou 16%) et au démantèlement d'un immeuble (2007: 0,8 mio).

23,0

42,3

30,9

59,9

8,0

76,2

225 Compte des flux de fonds

42,3

56,7

Le cash flow (ligne 7) est calculé indirectement. C'est notamment l'addition des opérations sans sortie de fonds (amortissements et variation des provisions) qui ont permis de générer un cash flow de 146,5 millions. Ce chiffre n'est toutefois pas comparable avec celui de l'an dernier en raison de leur composition différente. La très forte hausse des flux de fonds provenant d'activités courantes (ligne 10) est liée à la décentralisation des transactions de paiement. Un transfert a eu lieu entre l'actif net circulant (ligne 8) et les fonds de trésorerie. Les réserves de fonds secondaires et de tiers figuraient à fin 2006 comme créance due par l'Administration fédérale des finances (AFF). La décentralisation a dissolue en partie ces réserves pour les transformer en fonds disponibles, liquidités. Cette transaction se retrouve également à la variation du fonds des liquidités (ligne 31) et cash flow disponible (ligne 24).

Les investissements absorbent une partie des flux de fonds opérationnels (ligne 23). On retrouve sous cette ligne les cofinancements émanant de fonds de tiers (ligne 18) de l'EPFZ et de l'EPFL en vue de la participation à deux projets de construction immobilière, appartenant à la Confédération. Contrairement à l'exercice 2006, les investissements consacrés à des biens immobiliers appartenant à la Confédération n'engendrent pas de flux

¹ Accordé avec les devis estimatifs respectifs ou par les messages particuliers

² Somme des paiements et commandes encore ouverte

Compte des flux de fonds	ligne	Compte 2006		[Budget	Compte		
	nº			2007		2007		
CHF		quote-pai	rt en %	quote-par	t en %	quote-par	t en %	
Flux de fonds provenant des activités courantes								
Cash Flow								
Résultat total, compte de résultats	1	237 356 929		11 897 475		36 431 418		
Amortissements	2	119 326 122		128 132 900		115 088 701		
Modification des provisions	3	18 602 811		2 100 000		-11 290 789		
Modifications résultant d'entrée/sortie de l'actif immobilisé	4	1 368 520		_		1 063 450		
Modifications résultant des corrections de valeur	5	-		_		_		
Autres charges / produits sans effet sur les fonds	6	24 156 869		-2 350 000		5 240 789		
Cash Flow	7	400 811 250	16,6	139 780 375	5,3	146 533 569	5,9	
Actif circulant net, augmentation/diminution	8	-62 540 366		4 300 000		777 279 993		
Augmentation/Diminution des fonds affectés	9	72 236 298		350 000		37 253 518		
Flux de fonds provenant des activités courantes	10	410 507 182	17,0	144 430 375	5,4	961 067 080	38,4	
Flux de fonds provenant des activités d'investissement								
Investissements en immeubles (propriété Confédération)	11	-199 109 158		_		-		
Investissements en immeubles Propriété EPF / ER)	12	-50 000		_		-2 069 930		
Investissements biens meubles (y.c. équipements d'exploitation)	13	-114 477 217		-115 151 014		-136 727 180		
Investissements informatique	14	-34 320 067		-31 420 000		-31 681 883		
Désinvestissements Immobilisations corporelles	15	201 717		_		733 677		
Immobilisations corporelles	16	-347 754 724	-14,4	-146 571 014	-5,5	-169 745 316	-6,8	
Investissements participations	17	-		_		-189 000		
Cofinancement immobilier (EPF / ER)	18	-		-26 000 000		-34 217 130		
Investissements immobilisations incorporelles	19	-		_		_		
Investissements placements financiers (à long terme)	20	-449 223		_		_		
Désinvestissements placements financiers	21	150 000		_		929 282		
Placements financiers	22	-299 223	-	-26 000 000	-1,0	-33 476 847	-1,3	
Flux d'argent des activités de financement (lignes 16 + 22)	23	-348 053 947	-14,4	-172 571 014	-6,5	-203 222 164	-8,1	
Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow) (lignes 10 + 23)	24	62 453 235	2,6	-28 140 639	-1,1	757 844 916	30,3	
Flux de fonds provenant des activités de financement								
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération	25	-		_		_		
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers	26	8 000 000		_		-2 000 000		
Autres engagements financiers à long terme	27	_		-		-48 000		
Flux d'argent d'autres activités de financement	28	8 000 000	0,3	-	_	-2 048 000	-0,1	
Fonds liquidités								
Etat des liquidités le 1.1.	29	14 251 019				84 704 252		
Etat des liquidités le 31.12.	30	84 704 252				840 501 164		
Modification Fonds liquidités	31	70 453 233				755 796 912		
iviounication ronus nquiuntes	<i>3</i> I	/0 400 200				133 180 312		



de fonds, car le crédit pour les constructions des EPF est comptabilisé à l'OFCL. Seule la partie financée par des fonds de tiers (total 34,2 mio) a généré un flux de fonds dans les comptes du domaine.

Parmi les flux de fonds des activités de financements (ligne 28), on retrouve le remboursement partiel (2,0 mio) d'un emprunt accordé par le Canton d'Argovie à l'IPS.

226 Bilan

L'exercice 2007 a connu de nombreuses réorganisations des actifs qui ont porté en premier lieu sur les créances et les liquidités.

Le bilan consolidé comprenait à fin 2007 les actifs et passifs pour une valeur de 1 541,6 millions. On enregistre ainsi une hausse de 49,9 millions par rapport à 2006 (1 491,7 mio).

Au niveau des actifs, un transfert s'est effectué en faveur de l'actif immobilisé. Du côté des passifs, on n'enregistre pas de changements disproportionnés par rapport au bilan 2006.

On ne retrouve pas, dans le total du bilan, les immeubles utilisés par le domaine des EPF, car ceux-ci appartiennent à la Confédération.

Actifs

Le poste liquidités et placements monétaires à court terme (ligne 3) contient en 2007 une grande partie des fonds passés à l'actif jusqu'en 2006 inclus sous réserves de fonds secondaires et de tiers. Depuis l'introduction des transactions de paiement décentralisées, ces créances de comptes courants (lignes 4, 6-7) vis-àvis de l'AFF ont été dissolues, une partie des fonds a été transférée sur des comptes PostFinance de l'EPF et des établissements de recherche pour sécuriser les liquidités et le reste a été investi sur des placements monétaires et financiers rémunérés pour le compte des EPF. La sécurisation des liquidités s'effectue à l'aide du plan de liquidités annuel du domaine EPF pour la contribution financière de la Confédération. Le virement des tranches nécessaires est programmé tous les mois.

Dans l'ensemble, l'actif circulant a diminué par rapport à l'exercice précédent.

L'entrée en vigueur en 2007 de la règle sur le cofinancement des projets de construction a eu une répercussion sur le montant des investissements financiers (ligne 12) de l'actif immobilisé. Ainsi les cofinancements provenant de fonds de tiers de l'EPFZ et de l'EPFL ont été comptabilisés à l'actif comme des investissements financiers.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été comptabilisée (notamment brevets et licences).

Les immobilisations corporelles (ligne II) ont augmenté de 53,6 millions nets s'établissant à 486,4 millions. Il s'agit essentiellement de valeurs résiduelles des immobilisations inscrites à l'actif (biens meubles, équipement informatique, équipements d'exploitation, aménagements spécifiques du locataire). L'annexe présente la grille d'investissements et les détails des entrées et sorties des immobilisations.

Passif

Au cours de l'exercice sous revue, les dettes ont été réduites pour un montant de 29,3 millions. Cela concerne aussi bien le capital étranger à court que long terme (ligne 15). La réduction des dettes à long terme est due au remboursement partiel d'un crédit par l'IPS. La dissolution de provisions non employées et l'utilisation de provisions ont fait baisser le capital étranger. Les provisions sont réévaluées par les EPF et les établissements de recherche chaque année en fonction de la gestion du risque (personnel, risques nucléaires, risques procéduriers et liés à la responsabilité), Elles sont ensuite inscrites au passif selon la probabilité de survenue ou au moins listées sous dettes éventuelles, si ces risques de responsabilité ne sont pas déjà couverts par des assurances (all risk). La majeure partie des provisions (voir liste des provisions) s'explique par l'inscription au passif des crédits de congés et heures supplémentaires des collaboratrices et collaborateurs du domaine des EPF. La disponibilité des fonds est garantie par le plan des liquidités des EPF et des établissements de recherche.

Le capital affecté à un usage se compose des fonds secondaires et de tiers (ligne 19) et des fonds propres destinés aux prestations promises internes (ligne 28). S'agissant des fonds secondaires et de tiers, est inscrite au passif la prestation à réaliser pour des projets de recherche dont le financement a déjà été versé, mais dont les fonds n'ont pas encore été employés.

Provisions	Personnel	Restructuration	Risgues centraux	Divers	Total .) Provisions	
en millions de CHF				(risques de processus p.ex.)		
Etat le 31 décembre 2005	35,7	-	14,3	11,4	61,4	
Constitution de provisions	21,0	_	3,5	10,9	35,4	
Dissolution de provisions non requises	4,4	-	0,2	3,6	8,2	
Utilisation	-	-	-	1,4	1,5	
Etat le 31 décembre 2006	52,3	-	17,6	17,2	87,1	
Constitution de provisions	3,9	0,5	3,0	0,1	7,5	
Dissolution de provisions non requises	6,9	_	-	1,9	8,8	
Utilisation	5,5	-	3,2	0,9	9,6	
Etat le 31 décembre 2007	43,8	0,5	17,4	14,6	76,3	

S'agissant des prestations promises en interne, les promesses de nominations faites au corps professoral ainsi que les accords donnés pour des projets d'enseignement et de recherche sont portés au passif du bilan. Par rapport à 2006, les prestations promises pour de nouvelles chaires professorales inscrites au passif, ont augmenté, mais ont été en partie compensées dans le bilan par la baisse des prestations promises en interne pour les projets d'enseignement et de recherche et les projets de construction.

Les capitaux propres consolidés (ligne 33) ont augmenté par rapport à 2006 de près de 42 millions pour un total de 567,3 millions. La constitution de capitaux propres dépend fortement des opérations du compte des investissements. Tant que les entrées nettes d'immobilisations corporelles (2007: 140,9 mio) dépasseront le taux annuel d'amortissement et les sorties dues à la dépréciation des immobilisations (87,3 mio), comme ce fut de nouveau le cas au cours de l'exercice 2007 (+53,6 mio), les capitaux propres augmentent d'autant car la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est capitalisée. La valeur résiduelle des immobilisations corporelles (486,4 mio) constitue le principal élément de composition des capitaux propres. Une grande partie des réserves provenant de la contribution financière (ligne

35) est comptabilisée dans le passif dans le bilan du Conseil des EPF (19,1 mio). Le Conseil des EPF réserve ces fonds (à l'exception des réserves propres de 3,4 mio) à des projets stratégiques des EPF et des établissements de recherche dans le cadre de son mandat de prestation.

Transition du capital affecté vers les capitaux étrangers ou capitaux propres

Au plus tard lors de la première consolidation des comptes de la Confédération lors de l'établissement des comptes 2009, il faudra transférer le capital affecté vers les capitaux étrangers ou les capitaux propres, sous la forme d'une transition. Le tableau des affectations montre que cette opération ferait passer la part des capitaux étrangers de 14,3 pourcent à 46,5 pourcent et celle des capitaux propres de 36,8 % à 53,5%. Cette affectation des fonds propres et d'une partie des fonds de tiers vers les capitaux propres a également des répercussions sur le résultat total du compte de résultats. La présentation des comptes consolidés du domaine des EPF (comme une sous-structure du groupe Confédération) devrait être maintenue.



Lignes		D'L.				
Nr.		Bilan 2006		Bilan 2007	Vā	ariation
	quote en	part %	quote en	part %		%
1	1 491 712 378	100,0	1 541 572 137	100,0	49 859 759	3,3
2	1 038 638 900	69,6	1 001 428 642	65,0	-37 210 258	-3,6
3	84 704 252		840 501 164		755 796 912	
4	235 012 604		61 923 710		-173 088 894	
5	_		70 000 000		70 000 000	
6	72 294 903		-		-72 294 903	
7	611 512 571		-		-611 512 571	
8	12 391 148		13 262 134		870 987	
9	22 723 422		15 741 634		-6 981 788	
10	453 073 477	30,4	540 143 494	35,0	87 070 017	19,2
11	432 817 078		486 410 247		53 593 170	
12	20 256 399		53 733 247		33 476 847	
13	_		_		_	
14	1 491 712 378	100,0	1 541 572 137	100,0	49 859 759	3,3
15	249 470 715	16.7	220 120 877	14.3	-29 349 838	-11,8
	213 170 713	,,		,5	23 3 13 030	,0
16	146 586 563	9,8	130 862 424	8,5	-15 724 138	-10,7
	100 255 271		87 106 000		-13 149 271	
	10 676 669		21 935 000		11 258 331	
	35 654 623		21 821 424		-13 833 199	
47	102 004 152	6.0	00 350 453	го	12 625 700	12.2
17		6,9		5,8		-13,2
	15 048 000		13 000 000		-2 048 000	
	-		76.250.452		-	
	87 836 152		/6 258 452		-11 5// /00	
18	716 886 264	48,1	754 139 782	48,9	37 253 518	5,2
19	621 304 906	41,7	613 588 042	39,8	-7 716 864	-1,2
20	200 756 400	12 5	101 //2 121	12.4	0 21/1 260	-4,6
		13,3		12,4		-4,0
24		28.2		27 4		0,4
		20,2		27,4		0,4
27	44 615 403		45 926 587		1 311 184	
28	95 581 358	6,4	106 334 611	6,9	10 753 253	11,3
20	48 354 780		82 447 884		34 093 095	
			23 000 /2/			
	0 030 404		_			
32	-	-	34 217 130	2,2	34 217 130	-
33	525 355 399	35,2	567 311 478	36,8	41 956 079	8,0
	348 334 853		395 732 790		47 397 938	
34	240,234 027				4/ 22/ 220	
34 35	47 536 376		51 696 598			
					4 160 221 -11 105 446	
	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32	1 1 491 712 378 2 1 038 638 900 3 84 704 252 4 235 012 604 5 — 6 72 294 903 7 611 512 571 8 12 391 148 9 22 723 422 10 453 073 477 11 432 817 078 12 20 256 399 13 — 14 1 491 712 378 15 249 470 715 16 146 586 563 100 255 271 10 676 669 35 654 623 17 102 884 152 15 048 000 — 87 836 152 18 716 886 264 19 621 304 906 20 200 756 400 21 93 303 570 22 66 919 456 23 40 533 374 24 420 548 506 25 252 571 649 26 123 361 454 27 44 615 403 28 95 581 358 29 48 354 789 30 41 130 105 31 6 096 464 32 —	2 1 038 638 900 69,6 3 84 704 252 4 235 012 604 5	1 1 491 712 378 100,0 1 541 572 137 2 1 038 638 900 69,6 1 001 428 642 3 84 704 252 840 501 164 4 235 012 604 61 923 710 5 — 70 000 000 6 72 294 903 — 7 611 512 571 — 8 12 391 148 13 262 134 9 22 723 422 15 741 634 10 453 073 477 30,4 540 143 494 11 432 817 078 486 410 247 12 20 256 399 53 733 247 13 — — 14 1 491 712 378 100,0 1 541 572 137 15 249 470 715 16,7 220 120 877 16 146 586 563 9,8 130 862 424 10 676 669 21 935 000 35 654 623 21 821 424 17 102 884 152 6,9 89 258 452 18 716 886 264 48,1 754 139 782 19 621 304 906 41,7 613 588 042 20 200 756 400	1 1 491 712 378 100,0 1 541 572 137 100,0 2 1 038 638 900 69,6 1 001 428 642 65,0 3 84 704 252 840 501 164 4 235 012 604 61 923 710 70 000 000 6 72 294 903 — 70 000 000 6 72 294 903 — 7 611 512 571 — 8 12 391 148 13 262 134 9 22 723 422 15 741 634 10 453 073 477 30,4 540 143 494 35,0 11 432 817 078 486 410 247 12 20 256 399 53 733 247 10,0 12 20 256 399 53 733 247 10,0 1 443 1491 712 378 100,0 1 541 572 137 100,0 15 249 470 715 16,7 220 120 877 14,3 16 146 586 563 9,8 130 862 424 8,5 100 255 271 87 106 000 21 935 000 35 654 623 21 821 424 17 102 884 152 6,9 89 258 452 5,8 15 048 000 13 000 000 300 000 300 000 300 000	1 1 491 712 378 100,0 1 541 572 137 100,0 49 859 759 2 1 038 638 900 69,6 1 001 428 642 65,0 -37 210 258 3 84 704 252 840 501 164 755 796 912 4 235 012 604 61 923 710 -173 088 894 5 - 70 000 000 70 000 000 6 72 294 903 - -72 294 903 7 611 512 571 - -611 512 571 8 12 391 148 13 262 134 870 987 9 22 723 422 15 741 634 -6 981 788 10 453 073 477 30,4 540 143 494 35,0 87 070 017 11 432 817 078 486 410 247 53 593 170 33 476 847 12 20 256 399 53 733 247 33 476 847 13 - - - - 14 1 491 712 378 100,0 1 541 572 137 100,0 49 859 759 15 249 470 715 16,7 220 120 877 14,3 -29 349 838 16 146 586 563 9,8 130 862 42

^{*} jusqu'au 31.12.2006

Transfert / Attribution des fonds liés au capital étranger ou au capital propre

	•				Transfert			
(Ligne 18 Bilan consolidé du domaine des EPF) Lign	Lignes Bilan consolidé Attribution à: Réduction (-)Augmentation (+) n° Domaine des EPF 2007				Domair	consolidé ne des EPF ive (NMC) 2007		
Indications en mio CHF			Part %					Part %
PASSIF								
Capital étranger	1	220,1	14,3			496,3	716,5	46,5
Capital affecté	2	754,1	48,9		-754,1		_	_
(Lignes 3+12)								
Fonds secondaires / Fonds de tiers	3	613,6	39,8		-613,6			
Fonds secondaires / Fonds de tiers	4	191,4	12,4		-191,4			
Encouragement de la recherche	5	99,4	6,4	Capital étranger	-99,4			
Recherche sectorielle	6	71,4	4,6	Capital étranger	-71,4			
Programmes de recherche européens	7	20,7	1,3	Capital étranger	-20,7			
Fonds de tiers	8	422,1	27,4		-422,1			
Recherche industrielle	9	259,0	16,8	Capital étranger	-259,0			
Fonds spéciaux (donations et legs entre autres)	10	117,2	7,6	Moyens propres	-117,2			
Autres ressources (cantons et communes compris)	11	45,9	3,0	Capital étranger	-45,9			
Moyens propres	12	140,6	9,1	Moyens propres	-140,6			
Moyens propres	13	567,3	36,8			257,8	825,1	53,5
Passif	14	1 541,6	100,0		-754,1	754,1	1 541,6	100,0
(lignes 1+2+13)								

Répercussion sur le résultat global

(Ligne 41 Compte consolidé domaine des EPF)	Lignes n°	(Domaine	Compte des EPF 2007	Cause	e Réduction (-)Augm	entation (+)		Compte maine EPF ve (NMC) 2007
Résultat global	15	36,4	2,4	Changemen moyens propre	•	-	36,1	2,3

Inventaire des capitaux propres

Les variations des capitaux propres du domaine des EPF s'expliquent essentiellement par l'emploi du résultat total. Le résultat annuel (36,5 mio) reflète le total des comptes avant consolida-

tion. L'inventaire des capitaux propres permet de mettre en évidence les réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération.



Etat	le 31.12.2007	51 696 597	395 732 789	47 372 954	72 509 136	567 311 476
(+/-)	Capital et autres réserves	-	-17 245	-	-1 800	-19 045
(+/-)	Réserves libres	-	-	3 097 207	-	3 097 207
(+/-)	Réserves résultant du report	-	-1 262 452	-	1 505 166	242 714
(+/-)	Réserves Contribution au financement	2 175 949	-	-	-	2 175 949
(+/-)	Changements d'appréciation Variations	-	-	-	-	-
(+/-)	Résultat annuel	1 984 272	48 677 634	-14 202 653	-	36 459 254
	le 31.12.2006	47 536 376	348 334 852	58 478 400	71 005 769	525 355 398
(+/-)	Capital et autres réserves	-	-	-	-	-
(+/-)	Réserves libres	-	-	2 782 733	-	2 782 733
(+/-)	Réserves résultant du report	2 606 773	-2 264 045	-	1 739 069	2 081 797
(+/-)	Réserves Contribution au financement	7 251 928	-	-	-	7 251 928
(+/-)	Changements d'appréciation Variations	-	-	-	-	-
(+/-)	Résultat annuel	3 388 070	27 123 111	12 273 551	-	42 784 731
	le 31.12.2005	34 289 605	323 475 787	43 422 115	69 266 700	470 454 208
		1	2	3	4	5=1à4
		au financement	du report		autres réserves	propres
		de la contribu- tion fédérale	résultant	libres	et	fonds
		Réserves issues	Réserves	Réserves	Capital	Total
Etat	des fonds propres					

Tableau des investissements						
Immobilisations corporelles Domaine des EPF	Lignes n°	Immobilier dans la propriété du domaine des EPF	Installations technique et machine	Biens d'investissement informatiques	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
en millions de CHF						
Valeur comptable nette 1.1.2007 (Lignes 2+9)	1	9,8	369,1	53,9	0,0	432,8
Valeur d'acquisition ou valeur brute actuelle:						
Etat le 1.1.2007	2	10,1	930,6	223,1	0,2	1 164,0
Entrées	3	2,1	136,7	31,7	-	170,5
Autres entrées / dons	4	_	_	-	_	-
Modification de valeurs actuelles	5	-	_	-	_	-
Redistributions	6	_	-0,1	0,3	-0,2	-
Sorties	7	_	-23,0	-6,6	_	-29,6
Etat le 31.12.2007 (Lignes 2 à 7)	8	12,2	1 044,2	248,5	-	1 304,9
Corrections de valeur cumulées:						
Etat le 1.1.2007	9	-0,4	-561,4	-169,2	-0,2	-731,2
Amortissements planifiés	10	-0,1	-80,2	-34,8	_	-115,1
Amortissements hors plan	11	_	_	-	_	-
Entrées/Sorties de corrections de valeur	12	_	21,3	6,5	_	27,8
Redistributions	13	-	-0,1	-0,1	0,2	-
Etat le 31.12.2007 (Lignes 9 à 13)	14	-0,5	-620,4	-197,5	-	-818,5
Valeur comptable nette 31.12.2007 (Lignes 8+14)	15	11,7	423,7	51,0	-	486,4
dont:	16					
Installations en leasing	16					_

23 Annexes aux comptes

231 Principes de présentation des comptes

Périmètre de consolidation

En date de clôture des comptes, le 31.12.2007, le périmètre de consolidation du domaine des EPF englobe les entités suivantes:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (CEPF), Zurich
- EPF de Zurich (EPFZ), Zürich
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne
- · Institut Paul Scherrer (PSI), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSN), Birmensdorf et Davos
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune;
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE), Dübendorf et Kastanienbaum

Consolidation (inter-établissements)

- Les créances et dettes internes réciproques, qui représentent un volume de 629,9 millions, ont été éliminées à la consolidation. Le montant relativement élevé du bilan consolidé résulte du concept comptable pour les placements financiers et monétaires. Selon les art. 3 et 4 du contrat de trésorerie entre l'AFF et le Conseil des EPF, les placements monétaires (fonds secondaires et de tiers) du domaine, sont placés auprès de la Confédération au nom du conseil des EPF. Les EPF et les établissements de recherche présentent ces placements financiers et monétaires dans leurs comptes respectifs comme créances vis-à-vis du Conseil des EPF. Le Conseil des EPF comptabilise le même montant sous capitaux étrangers en tant que dettes vis-à-vis des établissements du domaine. Lors de l'établissement des comptes annuels, ces postes se soldent dans le bilan consolidé du domaine des EPF.
- Le résultat total au niveau du domaine des EPF a baissé de 27 837 francs en raison de la consolidation. Il n'a pas été tenu compte de cette somme négligeable dans les comptes individuels.
- En conséquence de la consolidation des activités inter-établissements menée pour la première fois en 2007, les comptes de charges et revenus consolidés du domaine des EPF ont baissé chacun de 6,7 millions.
- La question de l'élimination du bénéfice entre établissements ne revêt pas beaucoup d'importance pour le domaine des EPF.

Corporate Governance

Les principes de gestion et de contrôle du domaine des EPF (y compris la stratégie du propriétaire du Conseil fédéral) sont publiés dans le rapport annuel 2007 du Conseil des EPF (dans le respect de la directive corporate governance de la SWX).

Indemnisation des organes directeurs

Ces indications font partie des rapports soumis annuellement au Conseil fédéral et à la délégation des finances des Chambres fédérales, et sont publiées dans les rapports sur la rémunération des cadres. Les rapports se conforment aux dispositions de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers, RS 172.220.1), de l'ordonnance sur les salaires des cadres (RS 172.220.12) et l'arrêté du conseil fédéral du 19.12.2003 relatif à la loi sur la rémunération et sur d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements de la Confédération.

Monnaies étrangères

Les comptes sont établis en francs suisses. Les montants en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la transaction. Dans le bilan, les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de référence de l'AFF en date du bilan (pour EUR, US). Les écarts qui résultent de ces conversions sont comptabilisés avec incidence sur le résultat.

Participations dans des personnes juridiques de droit public et privé

Sur la base de l'art. 3a de la Loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF (notamment octroi de crédits). Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Le cas échéant, leur valeur doit figurer dans les comptes conformément à l'art. 16 al. 6 de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Participations des EPF et établissements de recherche (Art. 10 let. A OBIP-EPF):

Le cas échéant, la valeur de telles participations figure tout au plus pour mémoire (p.m.) ou comme un montant nul dans le bilan des EPF et des établissements de recherche au 31.12.2007. Il existe une participation supérieure à 50% auprès de l'EPFZ. La question de la consolidation intégrale devient ainsi caduque. Pour les participations comprises entre 20 et 50 %, il a été décidé de renoncer pour les mêmes raisons à l'application de la méthode de consolidation de parts (Equity-methode).

Méthodes de consolidation: Consolidé (C - consolidé), société associée (e - equity), participations minoritaires (PM - pas de consolidation)



EPF Zurich:

Société	Siège	Pays	Capital social	Partici- pations	Méthode	Valeur au bilan
Epispeed SA	Zug	Suisse	CHF 170 000	3.4 %	PM	p.m.
GlycoVaxyn AG	Schlieren	Suisse	CHF 664 600	3.0 %	PM	p.m.
HeiQ Materials AG	Bad Zurzach	Suisse	CHF 901 100	0.5 %	PM	p.m.
Kuros Biosurgery AG	Zürich	Suisse	CHF 435 459	0.3 %	PM	p.m.
Venture Incubator AG	Zug	Suisse	CHF 25 250 000	8.4 %	PM	p.m.
Covagen AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	3.7 %	PM	3 703
Alstom Inspection Robotics AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	24.0 %	e - non appliqué	24 000
Celestrius AG	Zürich	Suisse	CHF 123 000	100.0 %	c – non consolidé	100 000
Lipideon Biotechnology AG	Zürich	Suisse	CHF 211 228	1.0 %	PM	p.m.
Advanced Metal Technology AG	Zürich	Suisse	CHF 145 000	2.8 %	PM	p.m.
Arktis Radiation Detectors AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	3.0 %	PM	p.m.
ChromaCon AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	5.0 %	PM	p.m.
Redbiotec AG	Zürich	Suisse	CHF 100 000	6.2 %	PM	p.m.
SuSos AG	Zürich	Suisse	CHF 150 000	3.0 %	PM	p.m.
3-V-Biosciences	Delaware	USA	USD 11 272 500	1,4 %	PM	p.m.

Total des parts de l'EPF de Zurich sur les capitaux en actions en valeur nominale au 31.12.2007: 2,3 millions

EPF Lausanne:

Société	Siège	Pays	Capital social	Partici- pations	Méthode	Valeur au bilan
Ayanda Biosystems	Ecublens	Suisse	CHF 164 835	3.6 %	PM	p.m.
Beamexpress SA	Ecublens	Suisse	CHF 100 000	10.0 %	PM	p.m.
BlueBotics SA	Lausanne	Suisse	CHF 250 000	0.8 %	PM	p.m.
Dartfish SA	Fribourg	Suisse	CHF 7 772 021	1.9 %	PM	p.m.
MimoSys AG	Lugano	Suisse	CHF 235 305	2.6 %	PM	p.m.
Secutix SA	Lausanne	Suisse	CHF 704 225	0.7 %	PM	p.m.
Photo Derma SA	Lausanne	Suisse	CHF 205 128	7.8 %	PM	p.m.
Sensimed SA	Lausanne	Suisse	CHF 370 370	3.0 %	PM	p.m.
Shockfish SA	Lausanne	Suisse	CHF 365 854	0.8 %	PM	p.m.
Suriasis SA	Plan-les- Quates	Suisse	CHF 434 000	3.0 %	PM	p.m.
CSEM SA	Neuenburg	Suisse	CHF 19 930 000	20.1 %	e - non appliqué	p.m.
Polytech Ventures SA	Ecublens	Suisse	CHF 100 000	30.0 %	e - non appliqué	p.m.
Crocus Technology SA		Frank- reich		0.2 %	PM	p.m.
G24 Innovations Ltd		GB		1.0 %	PM	p.m.
Innovative Silicon Ltd		USA		1.2 %	PM	p.m.
Konarka Technologies Inc		USA		0.2 %	PM	p.m.
Orla Protein Techn. Ltd		GB		0,0 %	PM	p.m.

Total des parts de l'EPF Lausanne sur les capitaux en actions en valeur nominale au 31.12.2007: 4,3 millions



PSI:

Société	Siège	Pays	Capital social	Partici- pations	Méthode	Valeur au bilan
Dectris AG	Villigen	Suisse	CHF 278 000	28.0 %	e - non appliqué	76 620
Dysenos AG	Villigen	Suisse	CHF 100 000	40.0 %	e - non appliqué	40 000

Total des parts de l'IPS sur les capitaux en actions en valeur nominale au 31.12.2007: 0,1 million

Droits d'option sur des parts des capitaux propres (art. 10 let. b OBIP-EPF):

aucun

Octroi de prêts des EPF et établissements de recherche (art. 10 let. c OBIP-EPF):

EPFZ:

 Prêts à durée limitée, en partie réévalués, rémunérés, à des sociétés start-up nouvellement créées (0,3 million)

EPFL:

Prêt à durée illimitée à la Polytech Ventures (0,05 mio)

LFEM:

- Prêt à durée limitée, réévalué sans intérêt à Carbo-Ling GmbH, Fehraltof (0,3 mio)
- Prêt à durée limitée, réévalué sans intérêt à QC-Expert AG, Dübendorf (o,1 mio).

Principes d'évaluation

Les évaluations se conforment aux consignes du manuel de comptabilité du domaine des EPF. En 2007, à l'exception du bénéfice intermédiaire négligeable sur le stock de matériel de bureau (0,1 mio) de l'EPF de Zurich, il n'y a pas eu de modification des principes du bilan et d'évaluation ayant eu un effet sur l'inscription au bilan de l'actif immobilisé.

Affaires exceptionnelles en suspens et risques (opérations hors bilan)

Comme pour les exercices précédents, aucune provision n'a été constituée pour capital de couverture insuffisant dans le cadre des organismes de prévoyance de la Confédération (PUBLICA).

Garanties

Aucune

Engagements en leasing

Il existe des engagements en leasing (leasing financier compris) ne figurant pas au bilan d'un volume de 2,8 millions (contre 2,1 mio en 2006).

Engagements conditionnels

EPFZ:

- La réserve résiduelle de (o,1 mio) de 2006 constituée à hauteur de 3,2 millions dans le cadre d'une action en justice pendante suite à un accident d'avion en 2004 a été dissolue.
- Il existe une procédure en cours concernant un recours de l'EPFZ contre une décision de perception rétroactive de cotisations paritaires AVS, AI, APG et AC (provision de 1,9 mio).
- Une autre action en justice pendante concerne une revendication salariale.
- Il existe d'autres demandes de dommages et intérêts (actions en justice en cours) contre l'EPFZ (notamment dans le domaine du bâtiment), dont la probabilité d'aboutissement est considérée comme très faible.
- Nantissement dans le secteur du bâtiment (droit du nantissement des artisans du bâtiment) en raison de la faillite d'un entrepreneur du bâtiment (2,0 mio) dont la probabilité d'aboutissement est considérée comme faible.

LFEM:

 Garantie en déficit d'un montant de 0,02 mio pour la crèche pour enfants.

IFAEPE:

 ecours en cours contre la demande de régularisation de cotisations paritaires AVS, AI, APG et AC par la Caisse fédérale de compensation (CFC) (provision 0,06 mio).

Gestion des risques

Les EPF et les établissements de recherche ont conclu des polices d'assurance dommages matériels (All Risk) et responsabilité civile, au titre de la gestion des risques. Les sommes assurées s'élèvent pour la plupart à 50 millions pour les dommages faits aux personnes et aux choses, et 5 millions pour les dommages au patrimoine. Les sommes assurées sont parfois plus élevées pour les risques de dommages naturels (IPS: 1 mrd, LFEM 100 mio). L'EPFZ a en outre assuré les immeubles dont elle est propriétaire contre le risque incendie. Des provisions ont par ailleurs été constituées en couverture de certains risques de dommages, selon la probabilité que ces derniers surviennent.



Règles d'arrondissement des montants

Tous les chiffres ont été arrondis conformément aux pratiques commerciales. Il est donc possible que de légers écarts apparaissent entre des sommes ou des totaux intermédiaires.

232 Autres informations sur le bilan et détails des différents postes du bilan

Retraitement 2006

L'IFAEPE a reclassé la recherche européenne (-0,7 mio) et la recherche tournée sur le monde de l'entreprise (+0,7 mio) au sein du capital affecté.

Cette opération reste sans incidence sur le total du bilan et les capitaux propres.

Autres informations sur le bilan

Divers crédits

(hors catégorie, conformément à l'art. 10 OBIP-EPF):

EPFZ:

- Prêts sans intérêt, à durée limitée à des étudiants (0,4 mio)
- Prêts sans intérêt, à durée limitée à des employés (0,2 mio)
- Prêts sans intérêt, à durée illimitée à des restaurants universitaires (0,6 mio)
- Prêts avec intérêt à durée limitée à la fondation Oechslin (0,25 mio).

EPFI

- Prêts sans intérêt, à durée illimitée à la Fondation Maison pour Etudiants (1,7 mio)
- Prêts sans intérêt, à durée illimitée à la Fondation du Centre Universitaire Protestant (0,25 mio).

IPS:

- Prêts à durée limitée du Canton d'Argovie (3,0 mio) dans la perspective de la réalisation du projet PROSCAN
- Prêts à durée limitée du Canton d'Argovie (10,0 mio) dans la perspective de la consolidation du CCEM-CH.

Provisions

Les provisions du domaine des EPF sont réparties par catégorie de risque. Le tableau des provisions présente les détails et l'évolution des provisions des EPF, des établissements de recherche et du Conseil des EPF.

Prestations promises en interne (fonds propres)

Les prestations promises en interne à des professeurs pour des projets d'enseignement et de recherche, financées par le biais de la contribution financière de la Confédération, sont inscrites au passif du bilan dans le capital affecté. Les engagements capitalisés provenant des prestations promises en interne (fonds propres) du domaine des EPF totalisent 106,3 millions. La décentralisation des transactions de paiement à partir de 2007 a rendu caduque la question de la partie ayant une incidence financière. Contrairement à l'exercice précédent, il a été décidé de ne pas la relever.

Depuis la consolidation des comptes de la Confédération, les fonds propres sont reclassés du capital affecté vers les capitaux propres.

Crédits d'engagement provenant

des projets de construction

Les détails des engagements liés à des projets de construction sont présentés dans le tableau sur les crédits d'engagements courants autorisés antérieurement (partie formation et recherche: crédits d'engagement Voo46.00, Vo120.00, Vo121.00, Vo122.00, Vo123.00, voir le tome 2A, ch. 9).

Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et ayant un impact comptable n'est à signaler au sein du domaine des EPF.

Actifs mis en gage

Il n'existe pas d'actifs mis en gage dans les comptes de clôture consolidés du domaine des EPF ni dans ceux des EPF et des établissements de recherche.

Le bilan du domaine des EPF ne contenait pas d'immobilisations incorporelles.

Indications complémentaires sur certains postes du bilan

Créances sur livraisons et prestations valeur brute

40,3 mio

- Déductions pour corrections ponctuelles ou globales sur créances suisses et étrangères
 2,7 mio
- Créances sur livraisons et prestations valeur nette

37,6 mio 62,1 mio

Placement financiers long terme (> 1 an)

Dettes sur livraisons et prestations

Part des titres (fonds spéciaux EPFZ) 17,6 mio Part placements financiers auprès de l'AFF - EPFZ 15,0 mio Part placements financiers auprès de l'AFF - EPFL 19,2 mio

233 Immobilisations/tableau des immobilisations

Immobilisations corporelles mobilières et biens immobiliers

Les comptes et le tableau des immobilisations permettent de faire ressortir l'évolution des immobilisations corporelles et amortissements cumulés.

Les terrains et bâtiments propriété du domaine des EPF sont inclus dans le tableau des immobilisations. Ceux qui appartiennent à la Confédération sont portés à l'actif du bilan de cette dernière, et ne figurent donc pas dans l'actif immobilisé présenté ici.

Le tableau contient aussi des indications sur des immobilisations mobilières corporelles acquises à partir de l'année 2000.

L'amortissement est linéaire sur l'ensemble de la durée d'utilisation. Il existe des fourchettes pour les différentes catégories, mais une durée d'amortissement fixe par catégorie ou immobilisation a encore été adoptée depuis l'introduction de la comptabilité propre en 2000. Les biens d'investissement financés sur des ressources extérieures deviennent directement aussi propriété des EPF et des établissements de recherche, et font l'objet d'amortissements similaires. La liste suivante donne la durée d'utilisation retenue pour le calcul d'amortissement des principales catégories d'immobilisations corporelles mobilières:

Mobilier	10 ans			
Machines, appareils	10 ans			
Equipements d'exploitation/ ajustements				
spécifiques du locataire 5 ans (investissements à partir de 2007				
Outils	5 ans			
Véhicules	7 ans			
Informatique et télécommunication	3 ans			

Biens immatériels

A l'instar de 2007, aucun actif immatériel n'a été inscrit au bilan en 2007.

234 Stocks

Coûts historiques d'acquisition et de fabrication	15,4 mio
Valeur commerciale courante	13,3 mio

Il ressort de ces chiffres que la valeur des stocks a été corrigée de 2,1 millions dans les comptes. Leur valeur commerciale courante correspond à la valeur inscrite au bilan (ligne 8 du bilan de clôture consolidé).

235 Comptes de résultats

Retraitement 2006

Dans le cadre de l'introduction du NMC pour la comptabilité de la Confédération, le domaine des EPF a intégré, à partir du compte 2007, le résultat exceptionnel dans les charges, resp. les revenus. Cela a également entraîné un retraitement du compte de résultats 2006 sans incidence sur le résultat. Les contributions/charges de transferts ainsi que les variations de provisions ont été intégrés tels quels dans les charges. Les incidents à relever sur le résultat exceptionnel hors exploitation ont été affectés comme suit aux postes existants côté charges ou produits, selon le cas: autres revenus (+3,7 mio), autres charges de matériel (+2,0 mio), amortissements (+1,4 mio). Le solde de ces opérations donne le reclassement net du résultat exceptionnel hors exploitation pour un montant de 0,3 million.

L'IPS a procédé à un autre retraitement sans incidence sur le résultat sous forme de report dans les revenus entre le poste « gain de cession » (+6,0 mio) et les «taxes et droits» (-6,0 mio).

Autres informations sur le compte de résultats

Bien qu'en 2007 aucune immobilisation incorporelle n'ait été inscrite au bilan, on enregistre des produits provenant de brevets et licences, comptabilisés côté revenus sous taxes et droits. L'EPFZ a enregistré 1,4 million sous produits de brevets et licences et l'IPS 1,6 million. Certains autres établissements du domaine ont également enregistré des produits de brevets et licences.

236 Compte des flux de fonds

Retraitement 2006

Pas d'ajustement

Autres données sur le compte des flux de fonds

Les flux de fonds provenant des activités courantes sont présentés selon la méthode indirecte (résultat total corrigé des charges et revenus non disponibles, ainsi que des variations de l'actif circulant net).

Composition du fonds: Liquidités (Encaisse, poste, banque,

(Encaisse, poste, banque, placements monétaires et financiers à court terme < 3 mois, titres à court terme)

 Solde au 01.01.2007:
 fr. 84 704 252

 Solde au 31.12.2007:
 fr. 840 501 164

 Variation du fonds des liquidités:
 fr. +755 796 912

Le fonds «Liquidités» contient les encaisses, les avoirs des comptes postaux PostFinance et des comptes bancaires à vue. Il contient en outre les placements monétaires et financiers dont la durée n'excède pas trois mois maximum, notamment auprès de l'AFF. Ils sont exprimés en valeur nominale en date du bilan.

Composition du fonds «Liquidités»	01.01.2007	31.12.2007
Encaisse	820 719	878 924
PostFinance	67 000 280	676 172 566
Banque	16 883 253	6 978 833
Placements monétaires à court		
terme de tiers (≤3 mois)	_	40 149 285
Placements monétaires à court		
terme de la Confédération		
(≤3 mois)	_	116 321 556

237 Compte des établissements du domaine des EPF et du conseil des EPF

Les tableaux suivants reproduisent les comptes des établissements du domaine des EPF. Leur présentation et leur structure reprennent celles des comptes globaux du Domaine. Pour des raisons de place, il a été renoncé à ajouter une colonne spécifique pour la consolidation. Le rapport d'activité 2007 contient les comptes du Conseil des EPF, des EPF et des établissements de recherche ainsi que les valeurs comparatives des comptes 2006 et du budget 2007, assortis de leur variation (due aux reports des crédits) par rapport à l'arrêté fédéral sur le budget 2007 du 12.12.2006.

35

Compte de résultats	ligne	Compte	Compte	Compte	Compte
	้n°	2007	2007	2007	2007
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL
Revenus	1	2 491 816 908	16 028 905	1 289 958 022	633 809 884
sans résultat financier ni résultat des titres) lignes 2+3+4)					
Contribution financière de la Confédération	2	1 679 763 481	15 511 700	871 955 207	411 929 386
Contribution au logement ²	3	269 884 573	206 694	158 119 226	62 791 024
Revenus de tiers lignes 5+6+7+8+9+10)	4	542 168 854	310 511	259 883 589	159 089 474
Compensation par les fonds secondaires	5	278 988 310	_	131 916 896	88 309 821
Compensation par des fonds de tiers	6	146 921 445	_	70 272 910	40 157 790
Recettes ventes/revenus prestat.	7	60 307 332	_	25 601 064	12 097 083
y c. revenus TI)	0	75 225 074	424	15 741 576	7 150 721
Emoluments (taxes d'inscription comprises)	8 9	25 235 874	434	15 741 576	7 159 731
Recettes provenant de remboursements Autres revenus	10	5 293 979 25 421 914	310 077	2 108 351 14 242 792	2 729 025 8 636 025
Charges lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)	11	2 471 846 102	11 977 624	1 284 720 866	644 225 018
Charges de matériel lignes 13+14+15)	12	106 967 324	73 501	55 469 261	21 990 297
Charges de matériel	13	75 514 307	-	42 439 022	17 883 883
Charges de marchandises	14	42 856	_	_	_
Biens meubles, machines, véhicules	15	31 410 161	73 501	13 030 239	4 106 414
Charges de personnel ignes 17+18+19+20+21)	16	1 551 777 247	7 002 193	773 959 392	422 821 497
Salaires et traitements	17	1 277 431 326	5 334 504	629 961 199	347 271 591
Assurance sociale	18	76 037 444	320 643	38 277 653	20 371 081
Assurance du personnel	19	118 170 917	636 432	61 684 512	30 121 489
Assurance-maladie et accidents	20	6 989 712	26 744	3 710 565	1 720 428
Autres charges de personnel	21	73 147 848	683 871	40 325 463	23 336 908
Autres charges de biens et services ignes 23+24+25+26)	22	219 616 365	3 374 845	99 468 911	75 295 974
nformatique et télécommunication	23	66 563 075	417 789	36 926 541	20 360 194
Autres prestations de service, honoraires	24	116 006 777	2 891 382	42 914 045	49 931 884
Autres charges de biens et services	25	35 775 590	65 674	18 452 570	4 999 527
Pertes sur débiteurs	26	1 270 923	_	1 175 756	4 368
Charges d'infrastructure ignes 28+29+30+31+32)	27	429 131 848	645 531	244 131 929	97 651 794
Loyers ²	28	269 884 573	206 694	158 119 226	62 791 024
Charges de locaux externes	29	25 736 618	211 570	17 879 379	4 546 510
Entretien, réparations, leasing Eau, énergie, matériel d'exploitation	30 31	72 612 013 43 885 365	82 146 5 418	39 325 210 20 506 345	17 684 855 8 202 679
Eau, energie, materiel d'exploitation Charges administratives	32	43 885 365 17 013 279	139 703	8 301 769	4 426 725
Amortissements	33	116 219 394	88 099	58 370 715	26 742 686
			00 033		
/ariations des fonds secondaires et des fonds de tiers	34	21 402 142	_	22 758 462	3 043 340
Jariations des engagements internes	35	-290 451	_	11 767 031	-7 357 867
/ariations des provisions	36	1 625 549	-	-1 648 010	292 250
Contributions/charges de transfert	37	25 396 685	793 454	20 443 174	3 745 048
Résultat 1 lignes 1 moins 11)	38	19 970 806	4 051 281	5 237 156	-10 415 135
Résultat financier	39	16 282 012	413 016	8 425 659	3 790 739
Résultat des titres	40	206 436	_	286 863	-
Résultat total	41	36 459 255	4 464 297	13 949 678	-6 624 396

¹ à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:
A2310.0346 «Dépenses courantes du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF»;
A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF»: comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral pour les constructions et la logistique», partie du compte de la Confédération.

² à partir du budget 2007: «Contribution de la Confédération aux loyers»: A2310.0416 «Contribution aux loyers du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF».

					Compte de résultats
Compte	Compte	Compte	Compte	ligne	compression and resources.
2007 IPS	2007 FNP	2007 LFEM	2007 IFAEPE	n°	CHF
296 082 189	66 695 794	138 174 352	51 067 762	1	Revenus
				-	(sans résultat financier ni résultat des titres) (lignes 2+3+4)
217 474 374	46 424 586	81 038 805	35 429 423	2	Contribution financière de la Confédération ¹
24 587 971	3 952 316	17 165 188	3 062 154	3	Contribution au logement ²
54 019 844	16 318 892	39 970 359	12 576 185	4	Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9+10)
22 242 891	10 673 771	17 761 573	8 083 358	5	Compensation par les fonds secondaires
19 920 268	4 141 225	8 948 453	3 480 798	6	Compensation par des fonds de tiers
8 620 279	257 004	12 897 742	834 160	7	Recettes ventes/revenus prestat. (y c. revenus TI)
2 209 808	13 962	75 963	34 400	8	Emoluments (taxes d'inscription comprises)
-	_	456 603	_	9	Recettes provenant de remboursements
1 026 598	1 232 929	-169 975	143 468	10	Autres revenus
275 806 822	66 690 787	132 425 203	55 999 781	11	Charges (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)
18 785 121	2 149 828	5 238 450	3 260 866	12	Charges de matériel (lignes 13+14+15)
7 387 940	1 584 795	4 497 349	1 721 318	13	Charges de matériel
-	_	42 856	_	14	Charges de marchandises
11 397 181	565 033	698 244	1 539 548	15	Biens meubles, machines, véhicules
169 656 487	49 640 643	90 828 501	37 868 533	16	Charges de personnel (lignes 17+18+19+20+21)
148 555 220	40 177 917	76 055 160	30 075 734	17	Salaires et traitements
8 495 871	2 345 202	4 474 661	1 752 334	18	Assurance sociale
9 581 337	4 777 640	7 949 154	3 420 353	19	Assurance du personnel
696 161	227 759	438 994	169 062	20	Assurance-maladie et accidents
2 327 899	2 112 124	1 910 532	2 451 050	21	Autres charges de personnel
20 045 962	5 225 363	9 423 866	6 781 444	22	Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)
4 402 886	1 626 211	2 248 479	580 976	23	Informatique et télécommunication
5 394 365	2 915 793	6 887 112	5 072 196	24	Autres prestations de service, honoraires
10 248 711	677 666	192 620	1 138 820	25	Autres charges de biens et services
-	5 693	95 655	-10 549	26	Pertes sur débiteurs
45 832 509	6 985 626	27 174 025	6 710 435	27	Charges d'infrastructure (lignes 28+29+30+31+32)
24 587 971	3 952 316	17 165 188	3 062 154	28	Loyers ²
63 890	281 046	1 479 825	1 274 397	29	Charges de locaux externes
7 125 741	1 647 966	5 057 489	1 688 605	30	Entretien, réparations, leasing
12 376 236	636 530	1 971 180	186 977	31	Eau, énergie, matériel d'exploitation
1 678 671	467 768	1 500 342	498 302	32	Charges administratives
24 415 251	806 056	4 714 125	1 082 462	33	Amortissements
-4 129 200	1 225 416	-1 960 350	464 474	34	Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers
-	-	-4 699 614	_	35	Variations des engagements internes
1 200 692	257 847	1 691 202	-168 433	36	Variations des provisions
-	400 008	15 000	-	37	Contributions/charges de transfert
20 275 367	5 008	5 749 149	-4 932 019	38	Résultat 1 (lignes 1 moins 11)
1 583 627	449 138	976 240	643 595	39	Résultat financier
-	_	-80 427	_	40	Résultat des titres
21 858 994	454 145	6 644 962	-4 288 425	41	Résultat total (lignes 38+39+40)

Compte des investissements						
•	ligne n°	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	
Total des investissements net (lignes 3+4+5)	1	169 773 154	272 628	70 479 188	33 612 027	
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 8 moins 23)	3	2 069 930	-	1 623 691	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)	4	136 024 520	-	47 279 459	28 769 061	
Informatique (lignes 10 moins 25)	5	31 678 704	272 628	21 576 038	4 842 966	
Total des investissements brut (lignes 8+9+10)	6	170 506 830	272 628	70 573 173	34 251 719	
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 13+18)	8	2 069 930	-	1 623 691	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	9	136 755 017	-	47 370 264	29 408 753	
Informatique (lignes 15+20)	10	31 681 883	272 628	21 579 218	4 842 966	
Projets supérieurs à 10 millions (lignes 13+14+15)	11	4 371 895	-	-	-	
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	13	_	-	_	_	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) Informatique	14 15	4 371 895 –		_ _	-	
Projets inférieurs à 10 millions (lignes 18+19+20)	16	166 134 935	272 628	70 573 173	34 251 719	
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	18	2 069 930	_	1 623 691	_	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	132 383 122	_	47 370 264	29 408 753	
Informatique	20	31 681 883	272 628	21 579 218	4 842 966	
Recettes provenant d'aliénations (lignes 23+24+25)	21	733 677	-	93 985	639 692	
Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER	23	_	-	_	-	
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) Informatique	24 25	730 497 3 180	- -	90 805 3 180	639 692 –	
						

					Compte des investissements
Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	ligne n°	
IPS	FNP	LFEM	IFAEPE		CHF
52 667 525	1 360 694	9 447 498	1 933 593	1	Total des investissements net (lignes 3+4+5)
-	446 239	-	_	3	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 8 moins 23)
48 787 134	476 367	9 048 937	1 663 563	4	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 9 moins 24)
3 880 391	438 089	398 561	270 031	5	Informatique (lignes 10 moins 25)
52 667 525	1 360 694	9 447 498	1 933 593	6	Total des investissements brut (lignes 8+9+10)
-	446 239	-	_	8	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 13+18)
48 787 134	476 367	9 048 937	1 663 563	9	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 14+19)
3 880 391	438 089	398 561	270 031	10	Informatique (lignes 15+20)
4 371 895	-	-	-	11	Projets supérieurs à 10 millions (lignes 13+14+15)
_	_	_	_	13	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER
4 371 895	_	_	_	14	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
_	_	_	_	15	Informatique
48 295 629	1 360 694	9 447 498	1 933 593	16	Projets inférieurs à 10 millions (lignes 18+19+20)
_	446 239	_	_	18	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER
44 415 239	476 367	9 048 937	1 663 563	19	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
3 880 391	438 089	398 561	270 031	20	Informatique
-	-	-	-	21	Recettes provenant d'aliénations (lignes 23+24+25)
_	_	_	_	23	Biens immobiliers appartenant aux EPF ou aux ER
_	_	_	_	24	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
_	_	_	_	25	Informatique
					•

Compte des flux de fonds						
	ligne n°	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	Compte 2007	
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	
Flux de fonds provenant des activités courantes						
Cash Flow						
Résultat total, compte de résultats	1	36 459 255	4 464 297	13 949 678	-6 624 396	
Amortissements	2	115 088 701	88 099	57 240 021	26 742 686	
Modification amortissements	3	-11 290 789	-933 000	-1 832 609	_	
Modifications entrées/et sorties de la fortune placée	4	28 650 608	_	28 438 449	_	
Modifications résultant des corrections de valeur	5	-27 587 157	_	-27 401 741	_	
Altérations de valeur						
Autres opération sans effet sur le fonds	6	5 240 789	_	2 187 575	-746 750	
Cash Flow	7	146 561 406	3 619 396	72 581 374	19 371 540	
Actif circulant net, augmentation/diminution	8	777 279 993	574 797 668	89 344 572	43 593 875	
Augmentation/Baisse du capital affecté	9	37 253 518	_	32 337 917	14 902 602	
Flux de fonds provenant des activités courantes	10	961 094 917	578 417 063	194 263 863	77 868 018	
Flux de fonds provenant des activités d'investissement						
Investissements en immeubles (propriété EPF / ER)	12	-2 069 930	_	-1 623 691	_	
Investissements biens meubles (y.c. équipements d'exploitati		-136 755 017	_	-47 370 264	-29 408 753	
d'exploitation)	011) 13	130 733 017		17 37 0 20 1	23 100 733	
Investissements informatique	14	-31 681 883	-272 628	-21 579 218	-4 842 966	
Désinvestissements Immobilisations corporelles	15	733 677	272 020	93 985	639 692	
,						
Immobilisations corporelles	16	-169 773 154	-272 628	-70 479 188	-33 612 027	
Investissements participations	17	-189 000	-	-124 000	_	
Cofinancement immobilier (EPF / ER)	18	-34 217 130	_	-15 000 000	-19 217 130	
Investissements immobilisations incorporelles	19	_	_	_	_	
Investissements placements financiers (à long terme)	20	_	_	_	_	
Désinvestissements placements financiers	21	929 282	_	859 702	_	
Placements financiers	22	-33 476 847	_	-14 264 298	-19 217 130	
Flux d'argent des activités de financement (Lignes 16 + 22)	23	-203 250 001	-272 628	-84 743 486	-52 829 157	
Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow)	24	757 844 916	578 144 436	109 520 378	25 038 861	
(Lignes 10 + 23)						
Flux de fonds provenant des activités de financement						
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la	25					
Confédération						
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers	26	-2 000 000	_	_	_	
Autres engagements financiers à long terme	27	-48 000	_	-48 000	_	
Flux d'argent d'autres activités de financement	28	-2 048 000	_	-48 000	_	
Fonds liquidités						
Etat des liquidités le 1.1.	29	84 704 252	17 998	35 269 217	44 648 833	
Etat des liquidités le 1.1. Etat des liquidités le 31.12.	30	840 501 164	578 162 432	144 741 595	69 687 694	
Modification Fonds liquidités	31	755 796 912	578 144 434	109 472 378	25 038 860	

	Compte	Compte	Compte	Compte	ligne	Compte des flux de fonds
	2007	2007	2007	2007	n°	
	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE		CHF
						Flux de fonds provenant des activités courantes
						Cash Flow
2	1 858 994	454 145	6 644 962	-4 288 425	1	Résultat total, compte de résultats
	4 415 251	806 056	4 714 125	1 082 462	2	Amortissements
	5 171 723	-1 049 639	-1 245 899	-57 918	3	Modification amortissements
	_	145 634	66 525	_	4	Modifications entrées/et sorties de la fortune placée
	_	-137 015	-48 402	_	5	Modifications résultant des corrections de valeur
					_	Altérations de valeur
	-1 800	1 288 863	1 606 551	906 349	6	Autres opération sans effet sur le fonds
40	100 722	1 508 044	11 737 862	-2 357 531	7	Cash Flow
30	833 633	25 246 278	8 165 321	5 298 645	8	Actif circulant net, augmentation/diminution
-4	1 129 200	1 244 038	-6 659 964	-441 875	9	Augmentation/Baisse du capital affecté
66	805 155	27 998 360	13 243 219	2 499 239	10	Flux de fonds provenant des activités courantes
						Flux de fonds provenant des activités d'investissement
	-	-446 239	_	_	12	Investissements en immeubles (propriété EPF / ER)
-48	3 787 134	-476 367	-9 048 937	-1 663 563	13	Investissements biens meubles (y.c. équipements
-3	3 880 391	-438 089	-398 561	-270 031	14	Investissements informatique
	_	_	_	_	15	Désinvestissements Immobilisations corporelles
-52	2 667 525	-1 360 694	-9 447 498	-1 933 593	16	Immobilisations corporelles
	-65 000	_	_	_	17	Investissements participations
	_	_	_	_	18	Cofinancement immobilier (EPF / ER)
	_	_	_	_	19	Investissements immobilisations incorporelles
	_	_	_	_	20	Investissements placements financiers (à long terme)
	69 580	_	_	_	21	Désinvestissements placements financiers
	4 580	_	_	_	22	Placements financiers
-52	2 662 945	-1 360 694	-9 447 498	-1 933 593	23	Flux d'argent des activités de financement (Lignes 16 + 22)
14	1 142 210	26 637 666	3 795 721	565 645	24	Flux de fonds disponibles (Free Cash Flow) (Lignes 10 + 23)
						Flux de fonds provenant des activités de financement
	-	-	-	-	25	Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération
-2	2 000 000	_	_	_	26	Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tier
	-	_	_	_	27	Autres engagements financiers à long terme
-2	2 000 000	-	-	-	28	Flux d'argent d'autres activités de financement
						Fonds liquidités
	157 428	24 452	1 219 693	3 366 632	29	Etat des liquidités le 1.1.
12	2 299 634	26 662 118	5 015 413	3 932 278	30	Etat des liquidités le 31.12.

Bilan	Lignes		Bilan	Bilan	Bilan	Bilan	
	No		2007	2007	2007	2007	
CHF	D	omaine des EPF	Part %0	Conseil des EPF	EPF Zurich	EPF Lausanne	
Actif (Lignes 2+10)	1	2 171 479 841	100,0	648 399 471	768 202 294	346 695 321	
Actif circulant (Lignes 3 à 9)	2	1 631 308 510	75,1	648 192 453	526 823 797	234 785 620	
Liquidités et placement d'argent à court terme	3	840 501 164		578 162 432	144 741 595	69 687 694	
Créances	4	691 803 577		25 141	368 224 651	154 839 793	
Placements financiers à court terme	5	70 000 000		70 000 000	-	_	
Stocks	8	13 262 134		_	9 269 814	1 897 186	
Actifs transitoires	9	15 741 634		4 880	4 587 736	8 360 947	
Actif immobilisé (Lignes 11 à 13)	10	540 171 332	24,9	207 018	241 378 498	111 909 702	
Immobilisations corporelles	11	486 438 085		207 018	207 244 601	92 442 572	
Immobilisations financières	12	53 733 247		_	34 133 897	19 467 130	
Immobilisations incorporelles	13	-		-	_	_	
Passif (Lignes 15+18+33)	14	2 171 479 841	100,0	648 399 471	768 202 294	346 695 321	
Capital étranger	15	850 000 744	39,1	628 929 230	90 396 694	48 213 023	
(Lignes 16+17)							
Capital étranger à court terme	16	760 742 292	35,0	627 849 230	63 996 694	39 990 773	
Engagements financiers à court terme		716 985 867		626 952 192	32 497 502	34 062 009	
Autres engagements à court terme		21 935 000		163 535	18 422 488	1 808 166	
Passifs transitoires		21 821 424		733 503	13 076 704	4 120 597	
Capital étranger à long terme	17	89 258 452	4,1	1 080 000	26 400 000	8 222 250	
Engagements financiers à long terme		13 000 000		_	_	_	
Autres engagements		_		_	_	_	
Provisions		76 258 452		1 080 000	26 400 000	8 222 250	
Fonds affecté (Lignes 19+28+32)	18	754 139 782	34,7	-	458 850 694	186 267 328	
Fonds secondaires / Fonds de tiers (Lignes 20 + 24)	19	613 588 042	28,3	-	372 250 694	140 402 314	
Fonds secondaires	20	191 442 131	8,8	_	89 686 616	58 928 993	
Encouragement de la recherche	21	99 364 232	-,-	_	51 868 489	39 207 488	
Recherche sectoriellle	22	71 416 501		_	34 638 264	7 163 179	
Progr. de recherche européens	23	20 661 398		_	3 179 863	12 558 327	
Fonds de tiers	24	422 145 911	19,4	_	282 564 078	81 473 321	
Recherche industrielle	25	258 976 927		_	166 433 923	39 578 333	
Fonds spéciaux (surtout donations et legs)	26	117 242 396		_	115 419 023	_	
Autres ressources (y. c. cantons et communes)	27	45 926 587		-	711 132	41 894 988	
Moyens propres (prestations promises) (Lignes 29 à 30)	28	106 334 611	4,9	-	71 600 000	26 647 884	
vis-à-vis de professeurs nommés	29	82 447 884		_	55 800 000	26 647 884	
Projets d'enseignement et de recherche	30	23 886 727		-	15 800 000	_	
Moyens propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement)	32	34 217 130	1,6	-	15 000 000	19 217 130	
Capital propre (Lignes 34 à 37)	33	567 339 315	26,1	19 470 241	218 954 906	112 214 970	
Réserves provenant du solde reporté	34	395 760 628		389 500	159 068 630	95 367 090	
Réserves, contribution de la Conf. Au financement	35	51 696 598		19 080 741	_	_	
					0.077.063		
Réserves libres	36	47 372 954		_	8 977 963	16 951 280	

Bilan	Bilan	Bilan	Bilan	Lignes	Bilan
2007	2007	2007	2007	No	
IPS	FNP	LFEM	IFAEPE		CHF
247 290 020	32 153 750	89 237 137	39 501 848	1	Actif (Lignes 2+10)
96 790 803	28 996 383	64 196 773	31 522 681	2	Actif circulant (Lignes 3 à 9)
12 299 634 82 396 035	26 662 118 2 126 934	5 015 413 56 600 620	3 932 278 27 590 403	3 4	Liquidités et placement d'argent à court terme Créances
-	-	-	-	5	Placements financiers à court terme
2 095 134	_	_	_	8	Stocks
_	207 331	2 580 740	_	9	Actifs transitoires
150 499 217	3 157 366	25 040 364	7 979 167	10	Actif immobilisé (Lignes 11 à 13)
150 366 997	3 157 366	25 040 364	7 979 167	11	Immobilisations corporelles
132 220	_	_	_	12	Immobilisations financières
-	-	_	_	13	Immobilisations incorporelles
247 290 020	32 153 750	89 237 137	39 501 848	14	Passif (Lignes 15+18+33)
50 297 752	10 937 815	16 666 950	4 559 280	15	Capital étranger
					(Lignes 16+17)
13 253 431	1 885 815	10 806 799	2 959 550	16	Capital étranger à court terme
12 625 093	1 770 452	7 926 341	1 152 278		Engagements financiers à court terme
453 717	95 987	592 932	398 174		Autres engagements à court terme
174 621	19 376	2 287 526	1 409 098		Passifs transitoires
37 044 321	9 052 000	5 860 151	1 599 730	17	Capital étranger à long terme
13 000 000					Engagements financiers à long terme Autres engagements
24 044 321	9 052 000	5 860 151	1 599 730		Provisions
46 264 175	14 960 261	35 462 303	12 335 020	18	Fonds affecté (Lignes 19+28+32)
46 264 175	13 528 065	28 807 773	12 335 020	19	Fonds secondaires / Fonds de tiers (Lignes 20 + 24)
15 669 714	8 643 308	11 795 737	6 717 763	20	Fonds secondaires
2 447 958	1 017 013	3 165 439	1 657 845	21	Encouragement de la recherche
9 154 470	7 281 114	8 727 068	4 452 406	22	Recherche sectoriellle
4 067 286	345 180	-96 770	607 512	23	Progr. de recherche européens
30 594 461	4 884 757	17 012 037	5 617 257	24	Fonds de tiers
30 594 461	2 551 766	15 592 193	4 226 250	25	Recherche industrielle
_	622 806	1 200 568	_	26	Fonds spéciaux (surtout donations et legs)
_	1 710 184	219 276	1 391 007	27	Autres ressources (y. c. cantons et communes)
-	1 432 197	6 654 530	-	28	Moyens propres (prestations promises) (Lignes 29 à 30)
_	_	_	_	29	vis-à-vis de professeurs nommés
_	1 432 197	6 654 530	_	30	Projets d'enseignement et de recherche
-	-	-	-	32	Moyens propres à l'immobilier de la Confédératio (cofinancement)
150 728 093	6 255 673	37 107 884	22 607 548	33	Capital propre (Lignes 34 à 37)
135 942 774	276 123	6 644 961	-1 928 451	34	Réserves provenant du solde reporté
_	4 133 189	12 173 205	16 309 462	35	Réserves, contribution de la Conf. Au financement
14 785 318	2 471 740	909 120	3 277 533	36	Réserves libres

Projet

Arrêté fédéral III concernant les comptes 2007 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

du # juin 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹, vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2007 sont approuvés comme suit:

- ¹ le compte de résultats consolidé présente des revenus de 2 501 647 064 francs et des charges de 2 465 215 646 francs, soit un excédent de revenus de 36 431 418 francs;
- ² le compte des investissements présente des investissements bruts pour les biens meubles (équipements d'exploitation compris) et pour l'informatique d'un montant de 170 478 993;
- ³ le compte des flux de fonds, avec la variation du fonds des liquidités, totalise 755 796 912 francs;
- ⁴ le bilan au 31 décembre 2007 présente un total consolidé de 1 541 572 137 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF³, la réserve inscrite au bilan, provenant de la contribution financière de la Confédération, augmente de 4 160 221 francs.

Art. 3

Le présent arrêté fédéral n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 414.110

² Non publié dans la FF

Régie fédérale des alcools

	Page
Compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007	47
Caractéristiques de la RFA	47
Compte et bilan de la RFA	47
Personnel et organisation	48
Vente d'éthanol	48
Répartition du bénéfice net de la RFA	48
Part des cantons au bénéfice net de la RFA réalisé en 2007	49
Investissements et actif immobilisé	49
Bilan de la RFA	50
Révision du compte	50
Arrêté fédéral IV (projet)	51

Compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007

Les recettes de la Régie fédérale des alcools (RFA) provenant de l'impôt sur l'alcool s'élèvent à 275,1 millions de francs (recettes fiscales après déduction des remboursements). Ce montant dépasse de 11,8 millions de francs celui de l'année 2006 et de 12,9 millions celui inscrit au budget 2007.

Les charges totales de la RFA sont inférieures aux prévisions budgétaires, mais dépassent légèrement les charges totales de l'année précédente. Les efforts d'économie consentis durant les années précédentes se sont poursuivis.

Le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2007 s'élève à 261 millions de francs. Cela représente environ 15,2 millions de plus par rapport au montant budgétisé et 13,5 millions de plus par rapport au bénéfice net réalisé en 2006.

Caractéristiques de la RFA

La RFA est une unité administrative décentralisée de la Confédération rattachée au Département fédéral des finances. Elle est chargée de l'application de la législation en matière d'alcool. En tant qu'autorité fiscale, elle contrôle et impose tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, c'est-à-dire tous les spiritueux, vins doux et vermouths, l'éthanol à haut degré et les produits de consommation qui en contiennent ainsi que les arômes, etc. Les produits fermentés classiques (vin et bière) ne sont pas soumis à la loi sur l'alcool.

Conformément à l'art. 105 de la Constitution fédérale, la Confédération tient compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool.

Compte et bilan de la RFA

Compte de résultats

CHF	inple de l'esultats	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
Tota	al des charges	32 168 016	32 670 000	32 309 175
	Charges de personnel	21 361 683	21 391 000	21 255 826
40	Rétribution du personnel	17 989 358	17 350 000	17 200 934
41	Cotisations assurances sociales	1 016 305	1 019 000	999 108
42	Cotisations assurances du personnel	1 418 103	1 944 000	2 242 623
43	Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	115 059	115 000	111 858
45	Recrutement du personnel	8 800	_	5 286
46	Formation et perfectionnement	163 362	220 000	131 572
47	Remboursement des frais	619 236	700 000	536 001
48	Charges de personnel restantes	31 460	33 000	28 444
49	Personnel auxiliaire	_	10 000	_
5	Charges de biens et services distinctes	8 965 583	9 379 000	9 248 654
51	Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 159 176	1 486 000	1 361 203
	Eau, énergie, matériel d'exploitation	283 986	307 000	253 020
53	Charges administratives	616 053	820 000	603 740
	Informatique	778 385	1 009 000	749 346
55	Prestations de service distinctes et honoraires	52 535	135 000	228 891
56	Charges de biens et services restantes / frais de transport à la vente	2 605 781	2 414 000	2 644 857
57	Pertes sur débiteurs	313 994	20 000	212 184
59	Amortissements	3 155 673	3 188 000	3 195 413
6	Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	1 840 750	1 900 000	1 804 695
Tota	al des revenus	279 636 413	278 470 000	293 297 674
7	Revenus	280 040 674	279 119 000	293 506 008
70	Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	49 204 307	49 012 000	53 492 636
	Charges de marchandises	-39 428 293	-38 676 000	-43 506 631
	(éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)			
71	Emoluments	681 896	699 000	654 247
	Remboursements	-4 181 517	-3 740 000	-4 202 941
	Autres compensations	388 943	413 000	460 017
75	Revenus des actifs	5 041 962	4 803 000	5 739 991
	Recettes fiscales	267 492 149	265 950 000	279 265 796
77	Vente et location de récipients de transport et de conteneurs	546 225	498 000	573 032
79	Revenus restants	295 002	160 000	1 029 861
	Résultat hors exploitation	- 404 261	- 649 000	- 208 334
	Résultat hors exploitation	- 729 246	-1 000 000	- 507 880
	Résultat immobilier	324 985	351 000	299 546
n 4	éfice net	247 468 397	245 800 000	260 988 499

Personnel et organisation

En 2007, l'effectif moyen de la RFA s'élevait à 143 postes permanents, contre 149 l'année précédente. Quelque 160 personnes étaient employées. Les trois quarts du personnel travaillaient à l'administration centrale à Berne. Le quart restant travaillait au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse de Delémont (JU) et de Schachen (LU). En outre, 214 responsables d'offices de surveillance des distilleries (moins 16 postes par rapport à 2006) étaient employés à titre accessoire. Les collaboratrices et collaborateurs de la RFA sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et sont assurés auprès de Publica.

La RFA a poursuivi sa politique d'économie. Les charges de personnel sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires et au montant de l'année précédente.

Vente d'éthanol

Le centre de profit de la RFA, Alcosuisse, vend de l'éthanol à haut degré utilisé à des fins industrielles. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise: définition des objectifs, mandat de prestations et enveloppe budgétaire lui confèrent l'autonomie nécessaire pour s'affirmer sur le marché de l'éthanol. En 2007, 478 000 hectolitres d'éthanol ont été écoulés sur le marché suisse. En raison de la situation conjoncturelle favorable, cette valeur est supérieure aux prévisions budgétaires. Tant les charges relatives à l'achat d'éthanol que les revenus provenant de sa vente ont dépassé les montants inscrits au budget. En raison de l'augmentation des prix d'achat, les prix de vente ont dû être relevés en juin 2007.

Dans le système comptable de la RFA, un compte séparé est tenu pour Alcosuisse. Le résultat pour l'année 2007 présente un excédent de 2,2 millions de francs et doit ainsi servir à couvrir les coûts internes et la rémunération de l'actif immobilisé.

Compte du centre de profit Alcosuisse

	Résultat	2 291 672	2 832 000	2 157 531
	Charges	8 491 953	8 422 000	8 855 167
	Amortissements	1 807 708	2 005 000	1 938 009
	Charges de biens et services restantes / frais de transport à la vente	2 343 624	2 015 000	2 353 693
	Coûts administratifs	71 500	88 000	72 496
	Eau/énergie/moyens d'exploitation	170 427	181 000	146 429
5	Entretien bâtiments/équipements/véhicule	923 247	1 062 000	1 038 549
4	Salaires/prestations sociales	3 175 447	3 071 000	3 305 991
R	ecettes nettes	10 783 625	11 254 000	11 012 698
3	Charges de marchandises (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	39 428 293	38 676 000	43 506 631
	Total des recettes	50 211 918	49 930 000	54 519 329
	Vente et location de récipients de transport et de conteneurs	546 225	498 000	573 032
	Emoluments d'analyse/prestations de service	461 386	420 000	453 661
7	Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	49 204 307	49 012 000	53 492 636
CH	F	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007

Répartition du bénéfice net de la RFA

Conformément à l'art. 131 de la Constitution fédérale, un dixième du produit net de l'impôt sur les boissons distillées, soit 26 098 850 francs en 2007, est versé aux cantons. Ils utilisent ces fonds pour combattre les causes et les effets de l'abus

de substances engendrant la dépendance. Les cantons reçoivent en outre leur part aux recettes provenant des autorisations fédérales pour le commerce de détail, soit un montant de 118 500 francs pour l'année 2007. La Confédération reçoit 90 % du bénéfice net en faveur des assurances sociales AVS et AI.

Parts	0.4	2007
	en %	CHF
Confédération	90	234 889 649
Cantons	10	26 098 850
	100	260 988 499



Part des cantons au bénéfice net de la RFA réalisé en 2007

Cantons	Population	Part aux recettes nettes (art. 44 de la loi sur l'alcool)	Autorisations fédérales pour le commerce de détail (art. 46 de la loi	Versement
CHF			sur l'alcool)	
Zurich	1 247 906	4 468 835	20 290	4 489 125
Berne	957 197	3 427 786	15 564	3 443 350
Lucerne	350 504	1 255 178	5 699	1 260 877
Uri	34 777	124 539	566	125 105
Schwyz	128 704	460 898	2 093	462 991
Obwald	32 427	116 123	527	116 650
Nidwald	37 235	133 341	605	133 946
Glaris	38 183	136 736	621	137 357
Zoug	100 052	358 293	1 627	359 920
Fribourg	241 706	865 565	3 930	869 495
Soleure	244 341	875 001	3 973	878 974
Bâle-Ville	188 079	673 523	3 058	676 581
Bâle-Campagne	259 374	928 836	4 217	933 053
Schaffhouse	73 392	262 822	1 193	264 015
Appenzell RhExt.	53 504	191 601	870	192 471
Appenzell RhInt.	14 618	52 348	238	52 586
Saint-Gall	452 837	1 621 639	7 363	1 629 002
Grisons	187 058	669 867	3 042	672 909
Argovie	547 493	1 960 609	8 902	1 969 511
Thurgovie	228 875	819 617	3 721	823 338
Tessin	306 846	1 098 836	4 989	1 103 825
Vaud	640 657	2 294 235	10 417	2 304 652
Valais	272 399	975 479	4 429	979 908
Neuchâtel	167 949	601 437	2 731	604 168
Genève	413 673	1 481 391	6 726	1 488 117
Jura	68 224	244 315	1 109	245 424
Total	7 288 010	26 098 850	118 500	26 217 350

Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel sont inscrites les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules, récipients de transport et conteneurs. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant total de 2,9 millions de francs, alors que les dépenses effectives ont atteint seulement 1,7 million de francs. Les amortissements inscrits dans le compte de résultats s'élèvent à 3,2 millions de francs (poste 59).

Bilan de la RFA

CHF	31.12.2006	31.12.2007
Actif		
Actif circulant	348 180 437	360 088 055
Liquidités	33 279 745	16 587 887
Compte courant de la Confédération	248 075 548	283 382 877
Créances envers des tiers	43 197 170	41 065 512
Prêts	73 209	33 064
Actif transitoire	3 791 216	3 797 834
Stocks	19 763 549	15 220 881
Actif immobilisé	18 528 693	17 081 574
Biens d'investissement	18 428 693	16 981 574
Participations	100 000	100 000
Total du bilan	366 709 130	377 169 629
Passif		
Capitaux de tiers	9 403 431	6 343 828
Engagements courants	6 247 004	3 622 919
Passif transitoire	1 282 473	842 989
Provisions	1 873 954	1 877 920
Capital propre	109 837 302	109 837 302
(fonds d'exploitation de la RFA)		
Bénéfice net	247 468 397	260 988 499
- Part de la Confédération au bénéfice net	222 721 557	234 889 649
- Part des cantons au bénéfice net	24 746 840	26 098 850
Total du bilan	366 709 130	377 169 629

Révision du compte

Le Contrôle fédéral des finances a révisé le compte 2007 et en recommande l'approbation.

03

Projet

Arrêté fédéral IV concernant le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2007

du# juin 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 45, al. 3 et 71, de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool¹,

vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008²,

arrête:

Art. 1

Le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du ${\tt r}^{\tt er}$ janvier au 31 décembre 2007 est approuvé.

Le bénéfice net de 260 988 499 francs est réparti comme suit:

Part de la Confédération pour
 l'AVS/AI
 234 889 649 francs

 Part des cantons pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance 26 098 850 francs

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 680

² Non publié dans la FF